

Favoriser le dialogue territorial sur l'eau



RÉCITS D'EXPÉRIENCES

de dispositifs participatifs menés sur les bassins
ADOUR-GARONNE et **LOIRE-BRETAGNE**



Ifrée

Institut de formation et de recherche
en éducation à l'environnement



INTRO

Les dispositifs participatifs sont désormais des moyens incontournables pour les professionnels en charge des programmes eau et milieux aquatiques afin de mener à bien une gestion concertée et cohérente de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant dans un contexte de changement climatique.

Depuis de nombreuses années, l'Ifreé accompagne ces acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Cela passe à la fois par la formation des techniciens/animateurs à la mise en œuvre de la participation au sein de leurs projets, par la sensibilisation des élus sur les enjeux, mais aussi par l'accompagnement des structures qui souhaitent instaurer un moment de dialogue à l'occasion d'un projet spécifique.

Nous faisons ici un retour de ces expériences portées par des syndicats d'eau et collectivités que nous avons accompagnées. Ces récits ont pour but tout à la fois d'illustrer ce que peuvent être les démarches de dialogue entre acteurs sur la question de l'eau, ce qu'elles produisent concrètement sur les territoires et de tirer quelques points de repères qui pourront être utiles aux futurs opérateurs et commanditaires. Autant de chantiers complémentaires pour faire des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne de véritables territoires apprenant en matière de dialogue sur l'eau.



SOMMAIRE

Dans cette brochure vous trouverez pour chaque démarche de dialogue présentée : le point de vue de l'Ifreé, puis des témoignages d'animateurs, d'élus ou de participants, pour finir par un schéma récapitulant les grandes étapes de la démarche.

Une découverte et des premiers pas

- Monter en compétences progressivement sur sa propre démarche SMCA (17) 4
- Changer ses pratiques pour intégrer une approche participative EPTB Sarthe (72) 8

Des aspects spécifiques de certaines démarches

- Annoncer un mandat clair pour faciliter la mobilisation et la participation SABV (87) 12
- Choisir un sujet à fort enjeu pour le territoire SMC 79 16
- S'ouvrir à de nouveaux acteurs du monde agricole EAU 17 20

Des démarches marquantes pour les territoires

- Réengager le dialogue sur le sujet conflictuel des ouvrages SyBTB (16) 24
- Prendre du recul pour mesurer les effets du dialogue SIGIV (16) 28
- Instaurer une nouvelle habitude de dialogue EAU 17 32

Les grandes étapes du

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

- Répondre aux questions : Pourquoi ? Sur quoi ? Avec qui ? En lien avec quoi ? Qui décidera ?
- Partager les éléments de cadrage à des collègues, à sa hiérarchie



Diagnostic
préalable à
la concertation

ENTRETIENS D'ACTEURS

1

- Les informer
- Recueillir leurs préoccupations, visions
- Vérifier la faisabilité : acteurs prêts à dialoguer ? marge de manoeuvre réelle ou insuffisante ?
- Les mobiliser

RÉDACTION D'UNE SYNTHÈSE

2

- Thèmes de travail
- Nombres de groupes
- Composition des groupes



Mobilisation
des acteurs à
la concertation



RÉUNION PUBLIQUE TÉLÉPHONE COURRIERS EMAILS



- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux groupes de travail



Mise en
œuvre de
la concertation

GRUPE 1



Étapes de travail :

- Appropriation du mandat
- Diagnostic partagé
- Recherche ouvertes de solutions
- Hiérarchisation des solutions

GRUPE 2



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions



ENVOI DES PROPOSITIONS
À L'INSTANCE DE DÉCISION



RÉPONSE DE L'INSTANCE
DE DÉCISION

dialogue territorial

Préparation : cadre de la concertation

La phase de préparation est la plus importante car elle détermine la suite.

La démarche de dialogue doit être utile : il doit rester une ou des décisions à prendre sur le sujet et cela doit intéresser les acteurs. Si tout est déjà décidé, alors il ne faut pas engager de démarche de dialogue territorial, au risque de frustrer les participants, de perdre du temps et de l'argent. Il est donc primordial, avant d'engager une démarche de dialogue de se poser les questions : Pourquoi une démarche de dialogue ? Sur quel(s) sujet(s) ? Avec qui ? En lien avec quels autres sujets/programmes du territoire ? Qui décidera des suites à donner ? Les réponses détermineront la suite et permettront à la démarche d'être utile, donc mieux accueillie sur le territoire.

Diagnostic préalable à la concertation

Le diagnostic préalable à la concertation va permettre de vérifier les hypothèses posées lors du cadrage de la concertation. Par le biais d'entretiens individuels et collectifs, il convient d'aller vérifier auprès des acteurs concernés si le sujet imaginé correspond à leurs préoccupations, s'il y a des réelles marges de manœuvre et s'ils sont prêts à dialoguer. Nous conseillons de rencontrer entre 15 et 25 acteurs différents. Une synthèse des éléments recueillis est rédigée, permettant de concevoir une démarche de dialogue sur mesure, correspondant aux préoccupations des acteurs. Les entretiens contribuent également à nouer un lien avec les acteurs et à favoriser leur participation.

Mobilisation des acteurs à la concertation

La mobilisation et la participation des acteurs est un enjeu fort ! Certains auront déjà été informés et mobilisés lors des entretiens. Pour les autres, il faudra se poser la question de « qui mobiliser en plus et comment ». L'objectif étant de dialoguer et travailler avec les personnes les plus concernées par le sujet, deux dynamiques sont possibles :

- Aller à la rencontre de ces personnes pour leur présenter directement la démarche et les inviter : appels, courriers signés d'une autorité locale, mails.
- Organiser une réunion publique de lancement de la concertation est un bon moyen de mobiliser toutes les personnes concernées en même temps pour leur expliquer la démarche, le calendrier, les sujets qui seront abordés.

Mise en œuvre de la concertation

La démarche de dialogue peut être organisée de plusieurs manières : un seul groupe de travail qui va aborder tous les sujets identifiés ou plusieurs groupes de travail qui vont aborder des sujets différents. Le ou les groupes de travail auront pour objectif de se mettre d'accord sur une production à livrer aux décideurs. Ils doivent être accompagnés dans l'élaboration de leur production. Par des étapes de travail progressives, le groupe avance dans ses échanges, passant des positions aux besoins concernant la situation :

- Appropriation du mandat : annonce du sujet choisi pour la concertation et des résultats attendus, présentation de l'instance de décision à qui seront transmis les résultats, installation des règles de dialogue.
- Diagnostic partagé : partage des visions de chacun et des problèmes sur la situation.
- Recherche ouverte de solutions : production de propositions d'actions, d'orientations.
- Hiérarchisation des solutions : classement des solutions en fonction de critères établis par le groupe.

Clôture de la concertation : valorisation des productions

La phase de clôture consiste, suite à la dernière réunion de travail, à envoyer la production du groupe à l'instance de décision. Un temps de présentation et d'échange avec l'instance de décision est à prévoir pour que celle-ci s'approprie la production et y réponde : quelles propositions peuvent être mises en place, lesquelles ne peuvent pas l'être et pourquoi. Cette réponse argumentée sera ensuite transmise au groupe de travail. Il est indispensable que l'instance de décision étudie au maximum les propositions faites afin que la production ne reste pas sans réponse.

Monter en compétences progressivement sur sa propre démarche

Concertation pour l'élaboration d'un nouveau protocole de gestion des niveaux d'eau du marais de Brouage – Syndicat Mixte de la Charente Aval (17)

Deux salariés du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) ont bénéficié de la formation « Gestion concertée de la ressource en eau : comment concevoir un dispositif de dialogue territorial ? » qui a eu lieu en 2024. Ils se sont saisis de la formation pour préparer une démarche de dialogue qu'ils avaient en projet. À l'issue de la formation, ils ont décidé de concevoir et animer cette démarche en interne, tout en sollicitant un appui de l'Ifrée à distance sur des points précis.

Pour l'Ifrée, cette alternance de temps de formation, temps d'application en interne du syndicat et temps d'accompagnement à distance, permet une montée en compétences progressive du syndicat sur le sujet du dialogue. En travaillant sur un projet sur son territoire, le syndicat réinvestit directement les enseignements appris. **L'Ifrée voit un réel intérêt à ce fonctionnement : l'objectif est que les territoires et les structures se professionnalisent sur le sujet du dialogue.**



Témoignage

Carlos Origlia, responsable administratif et financier

Origine et motivations

Il y a 10 ans, des élus volontaires, des deux intercommunalités

concernées, se sont mobilisés autour du programme « gestion intégrée des zones humides » puis du « grand projet du marais de Brouage », avec l'objectif d'aboutir à une gestion vertueuse par une gestion équilibrée de la ressource en eau tant en qualité qu'en quantité. Un premier Contrat de Progrès Territorial (outil de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne), au moment de la création du SMCA en 2019, est engagé et consacré à

la réalisation d'importants travaux nécessaires pour remettre en bon état le marais. Puis, nous avons lancé un second contrat pour aboutir à de nouvelles règles de gestion des niveaux d'eau, en lieu et place des anciennes devenues inapplicables, et de trouver une entente entre les différents besoins et usages de la ressource en eau existants sur le marais.

Nous étions décidés et volontaires, mais **nous ne savions pas comment faire, nous savions aussi que ce sujet était conflictuel. Quand la formation nous a été proposée, nous avons saisi cette opportunité pour acquérir de la méthode.**

Une élaboration de la démarche de concertation au fur et à mesure de la formation

Durant la formation, **l'alternance entre temps d'apports de connaissances et temps de mise en pratique**, nous a permis de travailler **de manière très concrète sur notre projet** de démarche de concertation. Dans l'intervalle de chaque module de formation, nous avons mis à profit ce temps pour mobiliser les autres personnes concernées en interne, pour réfléchir et répondre à plusieurs à nos diverses interrogations et pour faire valider

au fur et à mesure le projet. Ainsi, **nous nous présentons au module suivant avec l'assurance d'un projet partagé et validé.** L'accompagnement de l'Ifrée durant la formation, puis à distance, continue de nous apporter cette assurance d'une démarche solide et opérationnelle et de **nous sentir suffisamment crédibles pour mener à bien cette concertation par nous-mêmes.**

Des résultats encourageants

La première réunion de concertation, programmée en septembre, s'est très bien passée **parce qu'elle**

avait été très bien préparée en amont. Tous les usages étaient représentés et tout le monde s'est

exprimé. Si certains acteurs ne sont pas d'accord entre eux, ils étaient tout de même présents et sont prêts à engager la phase suivante de travail : la co-élaboration de propositions. Nous avons fait le choix de solliciter les usagers et non leurs représentants pour être au plus près de leurs

préoccupations. Pour la même raison, les décideurs et financeurs ne participent pas à ces réunions. Cependant, nous les tenons informés au fur et à mesure des avancées. **Procéder de cette façon, nous assure d'aboutir à des propositions finales qui soient acceptables par le plus grand nombre.**

L'acquisition d'une nouvelle philosophie de travail

Aucun projet ambitieux ne peut aboutir sans concertation, pour autant, ce n'est pas simple à mettre en œuvre, même complexe. **La première chose est qu'il est primordial de bien faire le distinguo entre informer, consulter et concerter.** Désormais, nous n'abordons plus de la même façon les projets. **Nous nous interrogeons avant tout sur ce que nous attendons des acteurs et pourquoi et sur quoi nous les mobilisons.** La seconde chose est de préparer en amont les réunions. Il s'agit de nous questionner sur les résultats attendus à l'issue de la rencontre et son objectif puis de choisir les modalités de travail pour s'assurer que tout

se passe bien à la fois pour les participants, le pilote et le projet.

Nous adoptons une nouvelle philosophie de travail exigeant l'acquisition de connaissances et de compétences qui ne sont pas au cœur de notre métier, mais sont pourtant essentielles. C'est pourquoi, à l'avenir, les formations « Comment concevoir un dispositif de dialogue territorial ? » et « Animer des réunions selon une approche participative » vont faire partie du cycle de formation de tous les agents du syndicat qui vont devoir faire de l'animation territoriale. ”



Témoignage

Marlène Pichon-Leroy, animatrice du bassin versant des marais de Brouage

Une formation directement mise en application sur une démarche de concertation

Dès le premier module de formation, je com-

prends et retiens **l'importance de la phase préalable à la mise en place d'un dispositif participatif.** Ce temps de préparation est fondamental pour :

- Sonder l'intérêt des acteurs que nous estimons incontournables pour traiter le sujet de travail pressenti.
- Vérifier que le sujet est porteur et qu'il existe une marge de manœuvre suffisante pour envisager une amélioration de la situation existante.
- Identifier les acteurs à mobiliser et vérifier qu'ils sont prêts à dialoguer.
- Repérer les disponibilités et contraintes de temps des divers acteurs pour établir un calendrier de travail permettant leur mobilisation.
- Discuter en interne de la faisabilité de la démarche participative et décider d'y aller ou pas, avec qui, comment, sous quelles conditions.

La formation m'a également permis de :

- **Comprendre l'importance de rassurer les participants sur leur contribution.** C'est pourquoi, j'insiste auprès d'eux qu'il s'agit d'une démarche évolutive et que, chaque année, il y aura la possi-

bilité de réajustements au regard des problèmes que pourraient engendrer les nouvelles modalités de gestion des niveaux d'eau. Sans cette précaution, je pense que la démarche aurait pu faire très vite peur.

- **Prendre le temps de préparer le dispositif participatif, il est tout aussi essentiel de le faire valider par nos élus.** D'une part, la démarche participative engage la structure et, d'autre part, elle s'inscrit pleinement dans un projet de territoire dont les élus sont les porteurs.



Le deuxième module m'a permis d'aborder concrètement la phase d'entretiens préalables. J'ai retenu l'importance de la posture de l'écoute active : être dans l'écoute et la compréhension de la vision de l'autre sans porter de jugement. **Lors du troisième module**, j'ai participé à un jeu

de rôles où nous devons faire l'expérience d'une réunion participative. Cette expérience m'a permis de me rendre compte de l'**importance de la présentation du cadre de la réunion et des règles de dialogue**. Cela incite à respecter la parole de l'autre et à l'écouter.

Des enseignements au fur et à mesure de la démarche

Suite à la formation, par des échanges réguliers, à distance, avec l'Ifrée, j'ai réussi à dépasser des points de blocages, en voici quelques exemples.

- Concernant la phase préalable :
 - J'ai réajusté le déroulement et le contenu de la réunion destinée à rendre compte de la note de synthèse des entretiens et présenter le dispositif participatif à un public large à mobiliser pour en faire une réunion publique d'information et non de concertation.
 - J'avais initialement prévu d'organiser 3 groupes de concertation, un par association de propriétaires de marais. Pour éviter de surmobiliser certains acteurs concernés par les 3 associations, j'ai alors réorganisé la phase de concertation autour de **3 groupes géographiques distincts**, chacun regroupant les acteurs concernés par les mêmes problématiques

Et maintenant ?

Je me questionne beaucoup sur les modalités de travail à proposer en réunion afin qu'elles soient **suffisamment concrètes et participatives**. Je m'entoure du Forum des Marais Atlantiques et l'UNIMA pour la création de supports de travail à destination des participants pour leur faciliter l'appropriation du diagnostic de la situation actuelle et leur permettre de tester différents scénarios de gestion des niveaux d'eau et de se rendre compte concrètement de leurs résultats.

Le sujet est sensible, je sais que certains acteurs vont avoir du mal à dépasser leur posture. Ma crainte est qu'ils restent bloqués sur leur vision des choses. **Ma préoccupation va être de faire**

et enjeux. Par contre, j'ai préservé deux réunions réunissant l'ensemble des participants pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes informations et restitutions des productions des 3 groupes.

- Concernant notre première réunion de concertation, programmée en septembre 2024, j'ai été en mesure de rédiger l'invitation, en étant très précise sur les objectifs de cette réunion, et en clarifiant tout de suite le rôle attendu des groupes de concertation, et de les rassurer sur le fait que leur production sera prise en compte et étudiée par l'instance de décision.
- J'ai également veillé à mettre en place des modalités de travail, avec les autres animateurs de territoire, pour que nos démarches soient cohérentes et s'enrichissent les unes les autres.

que tout le monde s'écoute, comprenne les contraintes de chacun.

Néanmoins, j'aborde cette phase dans un état d'esprit très positif. C'est une bonne chose que de mobiliser les acteurs dans la co-construction dès **lors que le sujet est porteur et se prête au dialogue**. Nous allons aussi bénéficier d'une meilleure connaissance du territoire. J'apprends aussi énormément sur la méthodologie. Les démarches participatives demandent du temps, de la méthode et de la rigueur, mais, sans elles, certains projets n'aboutiraient pas ou mettraient beaucoup plus de temps à se réaliser. **Au final, elles nous font gagner du temps.** ”



Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

Vérification du cadre de la concertation :

- Proposition du sujet de dialogue à trois acteurs majeurs pour vérifier leur intérêt et motivation
- Partage de la démarche à un acteur clé et reconnu sur le territoire pour son appui sur la mobilisation des participants
- Partage de la démarche aux élus



Diagnostic
préalable à
la concertation

1 ENTRETIENS D'ACTEURS

12 entretiens réalisés pour recueillir leurs préoccupations et visions, pour vérifier la faisabilité du dialogue et pour les mobiliser

2 RÉDACTION D'UNE SYNTHÈSE

- Thème de travail : « Comment concilier la gestion des niveaux d'eau avec l'ensemble des activités socio-économiques, la préservation de la biodiversité et des paysages du territoire ? »
- Nombre de groupes : **3 groupes géographiques distincts**
- Composition des groupes : représentants des usages fonciers et hydrauliques, d'élevage, de pêche, de chasse, de protection de l'environnement etc.



Mobilisation
des acteurs à
la concertation



RÉUNION PUBLIQUE

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux groupes de travail : vigilance sur la représentation de tous les usages



Mise en
œuvre de
la concertation

SÉANCE 1



- Appropriation du mandat
- Diagnostic partagé

SÉANCE 2



- Travail sur des scénarii de gestion de niveaux d'eau



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions



ACTION EN COURS

Changer ses pratiques pour intégrer une approche participative

Concertation dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) - EPTB Sarthe (72)

L'EPTB s'est lancé dans l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) à la moitié de l'année 2022, et tout de suite, la décision a été prise de mettre en place une démarche de concertation en lien avec les trois SAGE que porte la structure. En effet, les trois animateurs SAGE ont eux-mêmes engagé des dispositifs participatifs, il paraissait donc évident pour l'EPTB de créer du lien entre ces différentes démarches, en vue de l'élaboration d'un projet de territoire cohérent.

Dès sa prise de poste en 2022, le chargé de mission PTGE avait souhaité bénéficier de la formation « Gestion concertée de la ressource en eau : comment concevoir un dispositif de dialogue territorial ? » mais celle-ci a été reportée en 2023. Dans l'intervalle, la démarche de concertation a tout de même été lancée et le chargé de mission a rencontré quelques difficultés. La formation a été une opportunité pour lui pour répondre à toutes ses questions et avancer dans la démarche.

Pour l'frée cette analyse d'un avant et d'un après formation pour le chargé de mission dans la conduite de sa démarche de concertation est significative. **Cela veut dire qu'il n'est jamais trop tard, dans une démarche de concertation de projet de territoire, d'insuffler une dynamique participative à tout moment, de laisser plus de place au dialogue et à la co-construction.** Le chargé de mission a changé sa façon d'aborder, de concevoir et d'animer des réunions de travail sur le PTGE et cela a été remarqué et apprécié par les acteurs. Il a mis l'accent sur des besoins qu'il avait identifiés : plus de modalités qui permettent de s'approprier les données nombreuses et complexes, plus de modalités participatives et dynamiques qui favorisent les échanges et les prises de décision partagées.



Témoignage

Clément Bujisho, chargé de mission PTGE

Un avant et après la formation

J'ai ressenti un avant et un après formation.

Avant la formation, j'avais démarré la démarche de

concertation, mais **de façon intuitive, sans suivre de méthodes précises, en m'appuyant sur ce que j'avais pour habitude de faire.** La réglementation impose que la composition du comité de suivi d'un PTGE soit calquée sur celle de la Commission Locale de l'Eau (CLE), mais en l'élargissant à d'autres acteurs. Cette organisation nous a permis de gagner du temps dans la mise en place de la démarche de concertation mais, elle a aussi induit des choix qui n'ont pas été favorables à la mobilisation des acteurs concernés par le futur PTGE.

- D'une part, une CLE couvre tous les volets eau alors qu'un PTGE couvre uniquement le volet quantitatif déficitaire de la ressource en eau. Des membres pouvaient ne pas comprendre pourquoi

ils faisaient partie de cette instance, étant mobilisés sur des thématiques qui leur étaient inconnues.

- D'autre part, partant du principe que je connaissais bien ces acteurs et leurs enjeux communs déjà mis en avant dans la Commission Locale de l'Eau, j'ai démarré la concertation **sans prendre en compte les enjeux ni les attentes et besoins individuels.**

De la formation, j'en retiens un apport majeur : **l'acquisition d'une méthodologie**, qui m'a permis de porter un regard plus objectif et professionnel sur la façon de concevoir et mener à bien un dispositif participatif, de faire évoluer concrètement, en simultané, notre démarche de concertation et de modifier mes pratiques professionnelles d'animateur.

La formation m'a permis de faire deux découvertes fondamentales et déterminantes pour la suite de la démarche de concertation.

Première découverte : les grandes étapes d'une démarche de dialogue territorial

Lors de la formation, l'**étape du diagnostic préalable** m'a marqué et m'a fait prendre conscience de :

- L'absence d'une connaissance précise des besoins individuels des acteurs que je mobilisais.

- Un manque de cadrage du PTGE. Les acteurs mobilisés n'étant pas suffisamment au clair sur ce que le PTGE permettait de réaliser comme actions ni sur le rôle qu'ils avaient à y jouer.

Seconde découverte : la posture de l'animateur et les techniques d'animation participative

La formation a eu un réel impact sur ma pratique d'animateur. Avant la formation, j'animais de façon intuitive, mobilisant des registres connus, habituels.

Aujourd'hui, systématiquement, je me pose la question de comment animer, avec quelles méthodes et quels outils. Je m'interroge préalablement sur :

- **La place des réunions dans la démarche de dialogue :** comment s'articulent-elles avec le reste de la démarche ? A quel rythme organiser les réunions pour maintenir la mobilisation ? Ces questions m'amènent alors à me préoccuper de la préparation des réunions.

- **Le déroulé de réunion :** pourquoi j'organise la réunion ? Qu'est-ce que j'attends des participants ? Qu'est-ce que je veux avoir en sortie de réunion et dont je ne disposais pas avant ? Il est essentiel de clarifier les objectifs attendus de la réunion pour ensuite décider des modalités d'animation
- **Ma posture d'animateur :** j'ai compris que l'enjeu de l'animateur est d'être le garant du cadre de la concertation, des moyens mis en place pour faciliter l'implication des participants et la co-construction d'un accord collectif.

Une attention particulière sur l'appropriation des données

En faisant évoluer ma posture d'animateur, j'ai compris que les études techniques menées dans le cadre du diagnostic de territoire sont une base de travail essentielle, **mais l'important est ce que les participants vont retirer de leurs échanges autour de ces études.**

C'est pourquoi, dans les réunions de concertation, réunissant à la fois des spécialistes et des personnes plus novices, ma préoccupation en tant qu'animateur est de :

- **Identifier les données** qui vont leur être nécessaires pour prendre une décision éclairée quant à l'élaboration du PTGE.
- **Vulgariser suffisamment les données** pour que les participants les plus novices puissent s'en saisir.
- **Créer les bonnes conditions de dialogue entre « spécialistes » et « novices »** pour que tous soient en mesure de pleinement s'impliquer dans les réflexions et travaux.

Ce que j'ai mis en place dans la conception et l'animation des réunions

Pour la première réunion du COPIL, après 10 à 15 minutes de présentation de données vulgarisées, nécessaires aux participants pour se saisir de l'objectif de l'étude, j'ai choisi de répartir les participants en trois sous-groupes de travail et de les faire travailler debout autour d'une table. Sur chaque table, une étape différente de l'étude envisagée était présentée. Leur objectif était de questionner, de s'approprier chacune des étapes et de les compléter par des éléments pouvant manquer et qu'il serait important d'analyser. Tout de suite, je me suis rendu compte de **l'effet positif de cette modalité de travail en groupe restreint. N'ayant plus peur de poser des questions comme en grande assemblée**, ils se sont facilement interpellés, ont échangé leurs points de vue, libérant même la parole de certains d'habitude plus en retrait.

S'ils ont eu des points de divergence, ils ont été discutés et traités en petits groupes.



Cette progressivité de travail a facilité la compréhension, l'appropriation des 3 étapes de l'étude par les participants.

Pour la deuxième réunion du COPIL : j'ai fait un autre choix d'animation pour la présentation des résultats de l'étude. **Ma préoccupation majeure était d'impliquer autant les « spécialistes » que les « novices »** dans cette phase d'appropriation des résultats. Aussi, j'ai organisé une unique séquence de travail pour m'assurer d'atteindre cet objectif d'appropriation par tous. De plus, au lieu d'une projection sur diaporama, **les résultats ont été cartographiés sur une unique carte**, installée sur un îlot central. Cette liberté de travail a permis aux participants d'aller en premier lieu sur les zones qui les concernaient pour ensuite

découvrir les autres. **Ce fonctionnement a facilité l'appropriation des résultats par les participants.** Ils ont été en mesure de voter les axes de travail prioritaires en toute connaissance de cause.

De ces deux expériences, je retiens l'intérêt et les bénéfices de :

- **Proposer des formats plus dynamiques, qui sortent du cadre habituel** pour faire que les participants s'en souviennent et aient envie de revenir. Il est important de **rendre le travail agréable, convivial** pour qu'ils repartent avec le sentiment d'avoir compris quelque chose.
- Ne pas hésiter à consacrer du temps à un unique gros sujet si les participants en éprouvent le besoin.

Les effets constatés de la démarche de concertation

Du côté du projet PTGE : à la différence d'autres territoires PTGE, ils ne connaissent pas de points de blocage avec la profession agricole. **En mettant la vulgarisation et la compréhension des sujets au cœur de la démarche, ainsi qu'en consacrant le temps nécessaire** à l'explication et à l'appropriation de la situation par les participants, cela évite de connaître des points de blocages avec les acteurs.

Du côté des acteurs : ils se découvrent en tant que participants. Du fait de l'existence d'un cadre et de méthodes d'animation, les spécialistes, qui avaient tendance à plus s'exprimer et à être trop techniques, **laissent davantage de place aux autres et se mettent à leur niveau.**

Les suites envisagées

Une deuxième étude socio-économique va être menée pour la phase d'élaboration du PTGE. Cette étude va davantage parler aux élus et aux usagers. Je vais profiter de cette nouvelle phase d'étude pour réaliser des entretiens préalables avec les représentants de chaque catégorie d'acteurs concernés. S'il manque un interlocuteur pour un usage, j'organiserai alors une réunion de travail entre pairs. Mon objectif est de m'assurer que chaque usage soit exprimé, de recueillir leurs attentes et besoins, de n'oublier aucun paramètre dans la rédaction du cahier des charges de l'étude et d'arriver à un choix validé par le COPIL sur ce qui se fera ou pas sur le volet socio-économique.

Du côté de la structure : j'identifie plusieurs atouts :

- Une montée en compétences collective sur les dispositifs participatifs.
- Une découverte de nouvelles possibilités, de nouveaux horizons de travail.
- Une dynamique de travail entre moi et mes 3 collègues SAGE pour l'animation de réunions.

Les démarches participatives demandent du temps. Pour cela, il est important de toujours se soucier de **trouver le bon équilibre entre le temps exigé par des modalités participatives et l'intérêt de le faire.**

Je suis très impatient de m'essayer aux entretiens préalables, de mettre en œuvre les techniques de l'écoute active. ”



Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation:
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

- Démarche réglementaire qui impose une certaine composition de « qui participe », mais dans laquelle il est important de le questionner afin de cibler les personnes réellement concernées par la problématique.
- Travail en lien étroit avec des collègues pour bénéficier de plusieurs regards



Diagnostic
préalable à
la concertation

Étape qui a manqué selon l'animateur et qui lui paraît essentielle pour ne pas partir d'idées préconçues.



Mobilisation
des acteurs à
la concertation

TÉLÉPHONE **COURRIERS** **EMAILS**

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux groupes de travail



Mise en
œuvre de
la concertation

SÉANCE 1



- Appropriation de l'étude envisagée et de ses étapes facilitée par des modalités d'animation (groupes restreints et debout pour rester en mouvement)

SÉANCE 2



- Appropriation des résultats de l'étude facilitée par des supports autres qu'un diaporama, par une séquence mélangeant « spécialistes » et « novices »



Clôture:
valorisation
des productions



ACTION EN COURS

Annoncer un mandat clair pour faciliter la mobilisation et la participation

Concertation pour l'étude de la faisabilité de l'évolution du syndicat en EPAGE - Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (87)

Pour une mise en œuvre cohérente de la compétence GEMAPI sur le territoire, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) a étudié en 2019, la faisabilité d'évoluer en Etablissement Public d'Aménagement et de gestion des Eaux (EPAGE). Il a donc engagé une démarche de concertation avec les acteurs et décideurs qui a été accompagnée par l'Ifrée

Pour l'Ifrée, la première réunion, rassemblant élus et techniciens a été déterminante : la présentation du cadre de travail, des règles de dialogue et la reformulation des propos par l'animatrice ont permis de rassurer les participants. **C'est ce qu'on appelle « l'appropriation du mandat », c'est la première étape d'une démarche de concertation.** Elle permet de clarifier avec les participants ce pourquoi et ce dans quoi ils vont s'engager. Dans ce cadre établi et clair, les personnes se sont senties écoutées, respectées et en sécurité pour exprimer leurs besoins respectifs. Ensuite, les élus se sont ouverts au dialogue et la concertation a pu être lancée.



Témoignage

Philippe Barry, Président de l'EPAGE

Le SABV est une structure ancienne, qui a beaucoup évolué au fil du temps pour mener une gestion de l'eau et

des milieux efficace et cohérente à l'échelle du territoire. Aussi, lorsque l'opportunité de faire évoluer le SABV en EPAGE s'est présentée, nous l'avons saisie. Notre volonté était alors d'inscrire la structure dans le paysage institutionnel et son action dans la durée. **C'était aussi renforcer la dynamique d'action existante et les partenariats, de démultiplier les actions, de leur donner plus de poids**

La nécessité de coconstruire l'EPAGE

Il était essentiel de trouver la bonne taille à cette nouvelle structure, permettant à la fois de mobiliser les moyens techniques et financiers d'action, tout en préservant un lien de proximité avec les communes et le terrain. **Pour trouver cet équilibre, nous avons besoin de recueillir l'avis de tout le monde et de dialoguer.** En cela, la démarche de concertation a été nécessaire pour expliquer les

Une structure crédible et solide

J'ai vécu cette concertation de manière très positive, avec beaucoup d'intérêt et elle a été une étape positive dans la construction de l'EPAGE.

La concertation a tout d'abord permis de rassurer nos partenaires sur les intentions du SABV.

et de légitimité et ce, toujours avec le souci de l'intérêt général.

Nous avons aussi saisi cette occasion pour revoir les modalités de gouvernance et de fonctionnement de la structure pour s'adapter aux évolutions des dernières années, liées aux rapprochements de structures et à l'implication d'intercommunalités plus nombreuses.

Au regard de ce contexte et de nos objectifs, très vite, la nécessité de dialoguer entre tous les partenaires concernés et de coconstruire l'EPAGE ensemble s'est imposée.

objectifs et intérêts d'un EPAGE, échanger, partager, nous enrichir les uns les autres et coconstruire ensemble l'EPAGE.

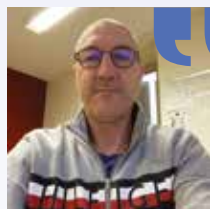
Nous avons aussi engagé la concertation pour nous obliger à prendre du recul, à mettre les choses à plat collectivement, un exercice que nous n'avions jamais réalisé auparavant.

Certains pouvaient craindre que nous cherchions à les déposséder de leurs compétences, à faire à leur place. Or, par la concertation, nous avons pu réaffirmer notre souci d'œuvrer pour l'intérêt général de la gestion de l'eau et des milieux et

de chercher à être encore plus pertinent et efficace ensemble. Un climat de confiance s'est alors installé. Le projet d'EPAGE a été bien accueilli et les partenaires se sont pleinement impliqués dans sa co-construction.

La concertation a aussi été bénéfique pour l'équipe technique. **C'était important pour les salariés de voir les élus motivés**, impliqués qui travaillent à renforcer l'action de la structure.

La concertation nous a permis de **recentrer les instances de gouvernance** pour faciliter le plus possible la participation des partenaires. De nouvelles habitudes de travail participatives sont acquises. Le déploiement de nos actions et la reconnaissance des partenaires techniques et financiers nous donnent raison d'avoir évolué en EPAGE. Tout le travail réalisé, durant la concertation et après, a contribué à la crédibilité et à la solidité de la structure, avec l'espoir d'une pérennité. ”



Témoignage

Yoann Brizard, directeur de l'EPAGE

Deux phases de travail et de concertation déterminantes

La première concerne la codéfinition du périmètre de l'EPAGE. Il a

été demandé aux participants, en petits groupes mixtes, de partager leur vision du territoire et de dessiner, sur une carte, un périmètre qui leur semblait envisageable. Au départ, beaucoup d'appréhensions, mais, au moment de la restitution des différentes productions, ils se sont rendus compte que les projections étaient quasiment identiques. **Cette étape a été rassurante et fédératrice.** Sans la concertation, nous n'y serions pas arrivés seuls.

La deuxième concerne la coopération de la gouvernance de l'EPAGE. La concertation a

permis de clarifier la gouvernance. Les acteurs se sont projetés très concrètement sur les instances, leur composition et leurs modalités de fonctionnement. Nous avons pu aborder des questions de fond comme celle du quorum ; la représentation des intercommunalités dans le bureau afin de leur redonner du poids dans les décisions... Aujourd'hui, le Bureau est très actif. Les comités de pilotage sont recentrés sur les décideurs.

Des effets durables de la concertation

- Elle a été un gage **d'une volonté de dialoguer et d'évoluer ensemble** vers une situation plus satisfaisante pour tout le monde. Nous bénéficions depuis d'une reconnaissance, d'une crédibilité et d'un respect de la part de nos partenaires.
- **La co-construction du projet par l'ensemble des acteurs concernés évite que l'action de l'EPAGE soit remise en cause.** Il est facile, pour nous, équipe technique, de leur rappeler qu'ils ont contribué à la feuille de route et qu'ils l'ont actée.
- La concertation a permis **d'apporter plus de rationalité entre les différentes structures impliquées, de clarifier et fluidifier nos relations de travail.**
- Elle a permis la fusion avec le Syndicat Mixte Vienne Gorre, le partage des compétences avec la Métropole et le découpage territorial, notamment à l'Est. Le cadre participatif a rassuré les acteurs sur la volonté du SABV de fédérer et de construire ensemble.

Cette expérience réussie nous a donné confiance pour rééditer des démarches de concertation sur d'autres sujets. **Les outils participatifs font maintenant partie de nos habitudes d'animation.** Nous avons moins peur de nous lancer, sachant mieux à quoi nous attendre. Nous les engageons sur des sujets qui font enjeux et sur lesquels il nous serait difficile d'avancer seuls, comme pour la définition de la stratégie et de la feuille de route technique de l'EPAGE.



Cependant, **tout dispositif participatif demande à être préparé**. Des étapes sont à respecter comme la rencontre préalable des acteurs ; l'identification des marges de manœuvre possibles ; la délimitation du périmètre de la concertation. C'est aussi

savoir s'adapter au rythme des participants, ne pas être trop ambitieux. Enfin, il est important de savoir quand se faire accompagner pour faire de la concertation une réussite. ”



Témoignage

Jean-Luc Mazeau, Directeur Général Adjoint de la Communauté urbaine Limoges Métropole

La nécessité de trouver un terrain d'entente

Depuis longtemps, Limoges Métropole

s'est organisée en interne pour mener des actions en matière de gestion des milieux aquatiques et travaille en coordination avec le SABV. Lors de l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, les élus ont décidé de l'exercer en interne, compte tenu de la nécessité de créer des liens avec d'autres de nos préoccupations : développement économique, plan local d'urbanisme, gestion du petit cycle de l'eau..., et de mener une action cohérente à l'échelle de tout le territoire de l'établissement public

de coopération. Lorsque le projet d'EPAGE a été avancé, les élus n'envisageaient pas de transfert de compétences pour continuer d'exercer de manière transversale les compétences évoquées précédemment. Leur volonté était également de maintenir en interne le savoir-faire et la compétence des équipes. Pour autant, les élus ne souhaitaient en aucun cas mettre en difficulté le projet d'EPAGE.

Il était alors essentiel de trouver un moyen pour que les objectifs de Limoges Métropole soient compatibles avec le projet de constitution de l'EPAGE, d'où notre participation à la concertation.

Une concertation nécessaire et utile

Je retiens deux étapes de travail clés. **La première** est une étape de **compréhension et d'acceptation mutuelle des besoins de chacun**. Nous avons pu expliquer notre point de vue et le partager avec d'autres élus et techniciens, ce qui nous a permis d'engager **une seconde étape de travail, la co-construction de l'EPAGE**.

Cette concertation nous a permis de nous rassurer et de trouver un point d'équilibre entre les besoins de chacun et d'aboutir à une solution : un mode de fonctionnement en EPAGE satisfaisant tout le monde. Limoges Métropole adhère à l'EPAGE, pour

une partie de la compétence GEMAPI, contribuant à une action cohérente sur l'ensemble du territoire tout en continuant à exercer en interne ses compétences. Pour exemple, entre la Métropole et l'EPAGE, nous nous sommes répartis la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre de trois CTMA qui sont à l'intersection de trois bassins versants distincts pour assurer une coordination et un suivi cohérents.

Un fonctionnement inscrit dans la durée

Je pense que nous avons atteint **notre vitesse de croisière** : une contribution à l'EPAGE sans bouleverser nos façons d'exercer nos compétences. Le cadre de travail est très clair, ce qui facilite l'action de nos techniciens.

L'organisation permet de bien fonctionner tous ensemble pour l'intérêt général de la ressource en eau. Les relations sont apaisées. **L'EPAGE a même renforcé l'envie de travailler ensemble** pour une animation globale et cohérente à l'échelle de tout le territoire. Autant de signaux démontrant que le fonctionnement trouvé est le bon. ”



Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

Une concertation dédiée à
la construction collective de l'EPAGE,
ouverte dès le début aux partenaires
de la structure.



Mobilisation
des acteurs à
la concertation



TÉLÉPHONE



EMAILS

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux **2 groupes de travail**, réunissant élus et chargés de mission, pour les 2 phases de dialogue



Mise en
oeuvre de
la concertation

PHASE 1



- **3 réunions de travail de 18 personnes** :
co-définir les enjeux, objectifs, missions
et périmètre de l'EPAGE

PHASE 2



- **2 réunions de travail de 16 personnes** :
co-définir de nouvelles modalités de gouver-
nance à l'échelle de l'EPAGE : Qui va décider ?
Qui va animer ? Comment les acteurs
concernés vont-ils travailler ensemble ?



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions

ENVOI DES PROPOSITIONS
À L'INSTANCE DE DÉCISION



RÉPONSE DE L'INSTANCE
DE DÉCISION



- Rédaction des statuts sur la base des propositions issues de la concertation et entrée en vigueur de l'EPAGE au 1^{er} janvier 2020

Choisir un sujet à fort enjeu pour le territoire

Concertation dans le cadre de la recherche d'actions collectives en faveur de la réduction des ruissellements - Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (79)

Le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine a bénéficié de la formation « Gestion concertée de la ressource en eau : comment concevoir un dispositif de dialogue territorial ? » lorsqu'il était engagé dans l'écriture de son troisième Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) en 2022. La formation leur a donné les moyens, au fur et à mesure des sessions, de nourrir leurs réflexions, d'envisager une démarche de concertation sur un sujet et de l'engager de manière très concrète par la suite. Le technicien médiateur de rivière du syndicat retient des points clés de cette formation qu'il a mis en pratique dans une démarche de concertation sur le sujet des ruissellements.

Pour l'frée, cette mise en œuvre concrète est importante à analyser afin de mieux identifier les éléments de la formation qui sont déterminants pour les participants et leur donnent les moyens d'agir. **Dans ce témoignage, le choix du sujet de la concertation a été un moment déterminant dans la réflexion sur la démarche de concertation.** En effet, le sujet de concertation doit être un sujet préoccupant pour le syndicat **ET** pour les acteurs du territoire. Le sujet doit être à enjeu pour les acteurs concernés **ET** pour le programme ou le projet à venir, ici pour le CTMA. Le sujet doit être formulé de manière suffisamment ouverte pour permettre une discussion, un enrichissement. Enfin, il doit y avoir des marges de manœuvre suffisantes sur le sujet qui permettent de garantir aux acteurs que leur contribution va servir à quelque chose. Le syndicat s'est alors lancé sur un sujet à enjeux, le sujet des ruissellements.



Témoignage

Julien Grigorciuk, Technicien médiateur de rivières

Le choix du sujet de concertation

La formation nous a permis de **bien prendre conscience de l'importance du choix du sujet de concertation. Il est essentiel que ce dernier réponde à un enjeu de territoire et pour lequel il existe une marge de manœuvre suffisante** pour engager une concertation. Il est tout aussi essentiel que le sujet ne soit pas une préoccupation uniquement du syndicat, mais qu'elle soit aussi partagée par les acteurs du territoire. C'est pour cette raison que nous avons écarté un sujet auquel nous avions pensé initialement et que nous en avons privilégié un autre : la problématique de l'inondation.

• **Côté habitants et acteurs** : durant la période hivernale, de nombreuses communes et de nombreux habitants, en aval des cours d'eau, ont connu des inondations successives. Si les acteurs situés en amont ne subissent pas d'inondations, néanmoins, ils sont concernés. Ils ont un rôle à jouer dans la réduction des ruissellements. La recherche de solutions pour limiter les inondations est alors

une préoccupation partagée, **mobilisant une large diversité d'acteurs : élus, agriculteurs, citoyens...**

- **Côté syndicat** : c'est un vrai enjeu pour notre territoire. Le CTMA offre la possibilité d'aborder la question des ruissellements, responsables du gonflement des cours d'eau provoquant les inondations, et d'engager des actions concrètes et cohérentes.



- **Les points de repères** issus de la formation et notre rencontre avec la structure Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerena), spécialisée dans l'accompagnement dans la prise en compte des risques, **nous ont décidé à engager une démarche de concertation** sur ce sujet avec les acteurs du territoire.



Une première réunion de concertation

En mars 2024, nous avons mis en place un premier atelier participatif, organisé en deux temps.

Le premier temps a été consacré au diagnostic partagé de la situation :

- Nous nous sommes appuyés sur la compétence de Cerena pour modéliser sur des cartes les zones contributives aux ruissellements à l'échelle de bassin versant. Nous avons constitué 5 groupes de travail, correspondant au découpage du bassin en 5 zones hydrographiques distinctes. Les groupes regroupaient une mixité d'acteurs : élus des communes concernées et élus du syndicat, agriculteurs, riverains des zones inondées, agents communaux.
- Nous avons demandé aux participants de compléter les cartes par leurs connaissances et d'expliquer leurs constats.

Le second temps de travail a été consacré à la proposition d'actions pouvant répondre aux constats établis précédemment :

- En amont de l'atelier, nous avons préparé 15 solutions d'actions fondées sur la nature allant d'une action assez aisée à mettre en place, comme

Un premier retour très satisfaisant

Du côté des acteurs : Dès la fin de la rencontre, nous avons eu de très bons retours des participants. Ils étaient très satisfaits d'être mobilisés et d'avoir produit. Certains sont conscients que leur contribution ne va pas « faire de miracle ». Les actions proposées vont permettre d'atténuer certaines zones de crues, mais il y aura toujours des inondations. **Cette remarque peut paraître peut-être négative, mais nous préférons qu'ils affichent ce réalisme qui reflète ce que nous leur avons expliqué sur la situation.**

L'atelier a permis une meilleure connaissance de la situation et des enjeux pour certains élus.

Du côté du syndicat : Le diagnostic partagé avec les acteurs et le dialogue mis en place nous confortent

positionner une haie sur un coteau pour stopper le ruissellement, à une action beaucoup plus ambitieuse, comme renaturer ou reméandrer un cours d'eau pour dissiper l'énergie de la rivière.

- Nous leur avons soumis ces propositions et nous leur avons demandé, par groupes, de choisir les actions qui, selon eux, répondraient le mieux aux problématiques identifiées précédemment et qui pourraient être mises en œuvre sur le territoire concerné.
- Cette phase de travail s'est terminée par un vote afin de mettre en avant les 3 principales actions choisies par chacun des 5 groupes.
- Pour chaque groupe, un cahier d'atelier a été rédigé, formalisant toute leur production, et a été diffusé auprès de l'ensemble des participants.

Ce second travail a été tout aussi productif que le premier. Les participants se sont rapidement saisis de la question de travail et ont compris l'intérêt des actions proposées.

dans notre action. Les acteurs ont pris le temps d'échanger, de se connaître, il existe donc des conditions favorables à la mise en place d'actions.

Néanmoins, cet atelier met en exergue la difficulté de mener tout de suite des actions ambitieuses. Cela va demander du temps et des moyens. Nous allons devoir identifier les bons acteurs relais, comme ceux de la profession agricole (notamment les conseillers des Organisations Professionnelles Agricoles).

Enfin, cet atelier a permis de mieux faire connaître le syndicat et notamment le pôle rivière. C'est aussi, pour nous, une opportunité d'élargir nos contacts, notamment de riverains et agriculteurs, en vue de prochaines mobilisations et réalisations d'actions.

Des choix facilitant la participation

Volontairement, nous avons procédé à des **invitations ciblées**. 32 personnes sur les 37 pressenties ont participé.

L'organisation de **groupes mixtes** a permis à tous les participants de :

- S'exprimer et découvrir les préoccupations de chacun.
- Échanger de façon constructive entre eux et comprendre le phénomène des ruissellements d'amont en aval et de leurs impacts.

Nous aussi, en tant que syndicat, identifiant les préoccupations de chacun, nous sommes en mesure de mieux les prendre en compte dans nos actions.

Un encouragement à poursuivre

C'est pour nous un atelier réussi. Un second atelier est programmé à l'automne. Notre intention est alors de maintenir leur investissement, en mobilisant leur contribution sur la co-élaboration de



Enfin, la formation nous a été très utile, car nous disposons **des outils nécessaires à la conception de ce type d'atelier**.

notre programme d'actions. Après cette démarche, nous envisagerons peut-être d'autres initiatives sur d'autres sujets, **car ce sont des méthodes qui fonctionnent.** ”



Témoignage

Céline Aimé, référente GEMAPI à la CdC Mellois en Poitou

Depuis 2018, la compétence GEMAPI est déléguée aux six syndicats de rivières du territoire que j'accompagne,

participant aux différentes instances de pilotage et de suivi technique. Dans le contexte de suivi du CTMA du SMC 79, c'était une évidence, pour moi, de répondre à la sollicitation du syndicat et de participer à cette réunion.

Des bénéfices à ma participation

Je retire de nombreux bénéfices à ma participation à cette première réunion :

- J'ai beaucoup apprécié la **mixité du groupe**, réunissant une large diversité d'acteurs : élus, agriculteurs, riverains, habitants du territoire, agents de collectivité, et les échanges qui s'y sont tenus. Nous étions tous réunis pour parler de la même problématique qui nous concernait et pour rechercher ensemble des solutions. Surtout, nous étions tous **sur le même pied d'égalité. À aucun moment, une parole n'a primé sur une autre.**
- J'ai apprécié de côtoyer des élus municipaux qui ne siègent pas dans les instances dans lesquelles j'interviens habituellement. **J'ai pu élargir mon**

champ de connaissances d'acteurs et découvrir, par la même occasion, leur vision des choses, leur point de vue. C'est pour moi un atout, car cela peut faciliter les relations, les échanges pour après.

- La présence de l'animateur Cerena, reconnu au niveau national, a joué aussi un rôle primordial dans ce type d'atelier. Il a été en mesure de recentrer la discussion sur le sujet si nous nous en écartions.
- Enfin, ce qui est bénéfique avec ce type d'atelier, c'est qu'on a le **sentiment d'être acteur, car on est dans la recherche de solutions.** C'est appréciable d'avoir ce sentiment de contribuer à une action concrète pour le territoire.

Ouverture à de nouveaux horizons de travail

En plus d'être très motivée pour participer à la seconde réunion du SMC 79, ma participation m'encourage à **envisager ce type de démarche sur d'autres territoires avec les autres syndicats.** Je suis certaine que ces démarches participatives peuvent

s'adapter à toute autre réflexion et à tout autre sujet. Par exemple, dans le cadre de mon autre mission, chargée d'études en assainissement, j' imagine très bien initier ce type de démarche sur la question de la réutilisation des eaux usées traitées. ”

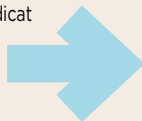
Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

Sur quoi ? Importance du choix d'un sujet à fort enjeu pour le territoire, le syndicat et les acteurs concernés



Mobilisation
des acteurs à
la concertation


TÉLÉPHONE

- Des appels très ciblés
- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions à 5 groupes de travail géographiques réunissant élus, agriculteurs, riverains, agents communaux



Mise en
œuvre de
la concertation

SÉANCE 1



- Appropriation du mandat
- Diagnostic partagé à partir de cartes
- Recherche ouvertes de solutions

SÉANCE 2



- Hiérarchisation des solutions
- Co-élaboration du programme d'actions



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions


ACTION EN COURS

S'ouvrir à de nouveaux acteurs du monde agricole

Concertation pour l'étude de l'émergence de nouvelles filières économiques agricoles - Eau 17

A la mi-parcours du programme Re-Resources de l'Arnoult, le syndicat Eau 17 en charge de l'animation de ce programme, ressentait la nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique, de lui donner une nouvelle ambition. Le choix du syndicat s'est porté sur le sujet des filières agricoles. Par cette décision, **il ne s'agissait plus de se préoccuper uniquement de la préservation et de la qualité de la ressource en eau, mais aussi du développement économique de l'activité des professionnels agricoles.**

Le changement de pratiques agricoles est un sujet fréquemment abordé dans les programmes Re-resources, qui visent à préserver et reconquérir la qualité de la ressource en eau. Un changement pour des cultures moins consommatrices en eau, une diversification des rotations de cultures, évitant l'utilisation d'un même produit en même temps par un grand nombre, sont des leviers

reconnus pour faire baisser la pression sur la ressource. Ces évolutions **posent alors la question des filières agricoles et de leurs débouchés économiques. La préoccupation environnementale est intimement liée à une préoccupation économique.** Or, jusqu'à aujourd'hui, le lien ne se fait pas. Le syndicat Eau 17 a souhaité se saisir de cet enjeu et a sollicité l'Ifrée pour concevoir et animer un dispositif participatif.

Pour l'Ifrée, le sujet étant nouveau et ambitieux, il a fallu concevoir un dispositif atypique et d'envergure, car le sujet abordé a nécessité de s'ouvrir à de nouveaux acteurs : les industries agro-alimentaires. **Leur identification et leur mobilisation ont représenté un enjeu très important pour que la concertation produise quelque chose de concret pour le territoire.**



Témoignage

Sophie Goineau, responsable cellule Re'Sources et animatrice Arnoult Lucérat chez Eau 17

De fortes attentes sur un sujet inédit

En traitant les sujets de qualité de l'eau et de l'économie agricole, nous **avons la volonté de mieux comprendre les problématiques des professionnels agricoles** pour envisager ce qui pourrait être fait ensemble. Avec le sujet économique, nous espérons être davantage entendus des acteurs du territoire. Notre volonté était aussi de **créer des espaces de dialogue avec des acteurs encore peu mobilisés**, le choix de la concertation s'est alors fait tout naturellement. Bien sûr, nous ne nous sommes pas engagés sur ce sujet sans appréhension. La question de l'économie est très éloignée des compétences d'un syndicat d'eau. Les financeurs attendaient beaucoup de notre initiative pour la reproduire sur d'autres territoires. Les professionnels agricoles nous attendaient sur une mise en

relation avec de nouveaux acteurs leur permettant d'aboutir à de nouveaux débouchés et marchés. Nous avons alors peur de ne pas aboutir à des résultats concrets, ni de réussir à les mobiliser sur une année entière.



Un dispositif ambitieux mais nécessaire

En effet, pour traiter de façon sérieuse cette triple préoccupation agricole/qualité de l'eau/économie, et répondre à notre ambition, il a fallu inventer un dispositif participatif d'envergure. De cette première expérience, nous retenons trois éléments déterminants :

La contractualisation des participants sur un mandat clair

La mobilisation des acteurs s'est réalisée autour de 4 espaces : information, concertation, consultation et décision, avec une composition, des objectifs de travail, des productions et résultats attendus bien distincts pour chaque espace. Un mandat clair était établi pour chaque espace, puis présenté et validé par les participants dès le début. Consulter n'est pas concerter. Pour exemple : les groupes de concertation co-élaborent des propositions sans aller jusqu'à participer aux décisions qui étaient prises dans une autre instance et par d'autres acteurs. Des groupes de consultation, sollicitant ponctuellement un plus grand nombre d'agriculteurs, ont permis de compléter et légitimer le travail des groupes de concertation. Cette contractualisation a crédibilisé la démarche, car nous proposons aux acteurs de s'engager sans leur mentir sur la nature de leur participation.

L'identification de parties prenantes clés

Très vite, nous nous sommes rendu compte de l'enjeu de mobiliser **les industries de l'agroalimentaire**. Ce sont elles qui permettent l'émergence d'une filière, décident du volume et du prix. Or ce public nous était inconnu. Cela nous a alors demandé **un large travail d'identification de ce public** dont dépendaient les productions des groupes de concertation et notre crédibilité. Nous avons alors investi beaucoup de temps et de moyens pour communiquer, nous faire connaître de ces entreprises en participant à de nombreux salons professionnels. Au fur et à mesure de nos recherches et de rencontres, nous alimentons les groupes de concertation qui étaient alors en mesure d'avancer, bénéficiant de perspectives économiques concrètes. **Rassurés par notre volonté d'aboutir à des résultats**, les participants sont restés mobilisés tout au long de la démarche.

La nécessité d'être rigoureux dans l'animation du dispositif

Du fait de l'envergure du dispositif, un important travail de planification a été nécessaire, **exigeant beaucoup de rigueur, d'anticipation, de coordination pour que toutes les phases se réalisent dans les bonnes conditions**. Être accompagnés par



l'Ifrée pendant cette phase nous a permis d'être libérés de l'animation des différents temps de travail, nous permettant de participer pleinement et de représenter les intérêts du syndicat. Enfin, la neutralité du positionnement de l'Ifrée par rapport au sujet a permis de mettre au cœur de la démarche les acteurs du territoire, de faire d'eux « les sachants », et de nous appuyer sur des données plus techniques quand le besoin s'en faisait ressentir dans les groupes de travail.

Des effets qui se poursuivent dans la durée

Cette expérience est selon nous une réussite, il y a « un avant et un après » cette démarche, même si nous étions en limite de nos compétences.

- **Une reconnaissance du syndicat comme un acteur crédible et légitime pour travailler avec les professionnels agricoles sur le volet économique.** Durant un an, nous les avons écoutés, démontrant notre volonté à comprendre leurs préoccupations. Nous avons abouti à la création d'une filière soja viable économiquement, avec un débouché, un marché, à la différence d'une filière subventionnée. Aujourd'hui, quand nous parlons de filières, nous sommes écoutés. **Depuis, nous intégrons systématiquement cette dimension économique dans nos pratiques et dans nos actions.** Actuellement, nous travaillons sur la filière céréalière.
- Une ouverture vers de nouveaux publics : depuis cette démarche, nous avons **établi des partenariats avec des industries agroalimentaires**, désormais devenus des partenaires du programme.
- **Le maintien et le renforcement du dialogue entre les acteurs.** Par exemple, nous organisons deux rencontres par an des acteurs de la filière soja.

Quelques vigilances

Si, par le dialogue, nous bénéficions d'une plus grande marge de manœuvre pour aborder certains sujets, d'autres demeurent sensibles. **La mise en œuvre d'espaces de dialogue n'implique pas l'adhésion des acteurs.** De même, le syndicat doit veiller à préserver sa place de coordinateur,

de « **chef d'orchestre** ». S'il facilite la mise en relation d'acteurs, il n'a pas à se substituer à d'autres acteurs légitimes.

Enfin, toute démarche de dialogue demande du temps qu'il est nécessaire de prendre si nous voulons aboutir à un résultat. ”



Témoignage

Eric Guilbot, directeur de la Coop Saint Agnant

Situés en plein sur les zones de protection des aires d'alimentation de captages, nous sommes un acteur de ce territoire concerné par la préservation de la qualité de l'eau. En plus de cette préoccupation, nos agriculteurs ont à respecter d'autres contraintes environnementales tout en développant des cultures adaptées à la nature du sol. Pour beaucoup, leurs terres sont en zone de tourbière,

ce qui oblige à des traitements chimiques pour garder des parcelles « propres », à moins de trouver des cultures résistantes aux adventistes. A chaque fois que l'on envisage une nouvelle culture, le **souci est de préserver un rendement égal, un revenu économique pour l'agriculture constant tout en contribuant à la préservation de la qualité de l'eau.**

Un dialogue qui a abouti à un accord partagé

C'est dans cet état d'esprit que nous avons participé à la démarche de concertation initiée par Eau 17. **Pour la première fois, tout le monde était volontaire** pour se retrouver autour de la table et travailler ensemble à une solution. Chacun a exprimé ses préoccupations et fait part de ses intérêts. Avec l'aide de l'animatrice, **des compromis ont été trouvés.** Après l'étude de plusieurs cultures, nous avons abouti à un accord sur la culture du soja. Un arbitrage a été fait en prenant en compte le marché des cultures auxquelles le soja se substituait, le maïs essentiellement. Il était essentiel que la marge brute du soja soit à la hauteur de celle du maïs

même s'il reste limité à l'échelle du territoire et ne concerne que quelques agriculteurs.

Aujourd'hui, la demande est de vendre « du pas cher ». Le changement climatique implique d'être encore plus vigilant aux conflits d'usages lors de l'introduction de nouvelles cultures. Aussi, l'aboutissement à un accord sur une nouvelle culture nous apparaît plus compliqué dans le contexte actuel même si nous reconnaissons tout l'intérêt d'une démarche participative et que nous restons volontaires. D'ailleurs, nous participons aux travaux initiés par Eau 17 sur la filière blé. ”

pour inciter les agriculteurs à développer cette culture. Ainsi, par cette filière, **nous répondions à deux préoccupations majeures : environnementale**, en utilisant une culture nécessitant un moindre apport en azote, préservant la qualité de l'eau, **et économique**, en sécurisant le rendement à l'hectare et donc le revenu économique de l'agriculteur.

Nous avons vécu de manière très positive cette démarche, réussie car elle a abouti à un accord. Le développement de cette filière est un bel exemple

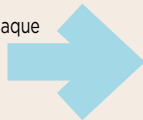


Les étapes du dialogue

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

- **Sur quoi ?** : Enjeu d'aborder un sujet nouveau et ambitieux, la question des filières économiques.
- **Avec qui ?** : Enjeu de s'ouvrir à de nouveaux acteurs dont les industries agroalimentaires.
- **Qui décidera ?** Clarification du rôle de chaque instance (groupe de concertation, de consultation et de décision).



INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Diagnostic
préalable à
la concertation

1 ENTRETIENS D'ACTEURS

- 28 entretiens réalisés pour :
- les informer de la démarche
 - recueillir leurs préoccupations et visions
 - vérifier la faisabilité du dialogue
 - mobiliser les acteurs à participer

Mobilisation
des acteurs à
la concertation

2 RÉDACTION D'UNE SYNTHÈSE

Thème de travail : « Grandes cultures : comment développer, monter des filières sécurisées, locales, courtes en lien avec les territoires et les clients et contribuant à l'allongement des rotations ? »



RÉUNION PUBLIQUE ET SALON PROFESSIONNEL

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux groupes de travail
- Mobilisation des acteurs économiques de l'agro-alimentaire



TÉLÉPHONE



COURRIERS



EMAILS



Mise en
œuvre de
la concertation

FORUM
à destination
des professionnels
agricoles

**GRUPE
MULTI-ACTEURS**
5 réunions,
18 personnes

**ATELIER
AGRICULTEURS**
2 réunions,
19 personnes

**GRUPE
OPÉRATIONNEL**
3 réunions,
11 personnes



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions

ENVOI DES PROPOSITIONS À L'INSTANCE DE DÉCISION



RÉPONSE DE L'INSTANCE DE DÉCISION

- Rédaction d'accords collectifs présentés en instances de décision et décision de créer la filière soja.



Réengager le dialogue sur le sujet conflictuel des ouvrages

Concertation pour la définition d'une gestion cohérente des ouvrages - Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (16)

En 2013 et 2014, le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a bénéficié de l'appui de l'Ifrée pour la co-élaboration de leur programme d'actions. Une des actions était de mettre en place, dans les deux ans, une gestion concertée et cohérente des vannages de l'ensemble des ouvrages de la Tardoire.

En 2015, l'effacement d'un des ouvrages a créé de fortes tensions entre les acteurs sur le territoire. Depuis, le syndicat cherchait à renouer un dialogue sur le sujet de la gestion des ouvrages à l'échelle

du territoire du syndicat. C'est pourquoi, en 2018, le syndicat a sollicité l'Ifrée pour :

- **Réengager le dialogue** avec les acteurs afin de dépasser les tensions.
- **Mobiliser les acteurs dans la co-construction** d'une action collective permettant d'étudier les diverses possibilités d'aménagement des ouvrages. Cette action collective était envisagée comme une étape préalable à une autre action collective plus ambitieuse, celle d'aboutir à une gestion concertée et cohérente des ouvrages sur la Tardoire.

Pour répondre à ces deux attentes, l'Ifrée a mis en place des conditions spécifiques de dialogue :

- > **Un moratoire** est proposé et accepté par les services de l'Etat, allongeant le délai de mise aux normes des ouvrages, à partir du moment où les propriétaires s'engageaient dans la démarche de dialogue.
- > **Des espaces de dialogue et de travail sont instaurés**, permettant au technicien médiateur rivière de retrouver sa position de fédérateur et médiateur sur le territoire et aux divers acteurs de mieux comprendre leurs droits et devoirs et de découvrir leurs préoccupations respectives.
- > **Des visites de terrain** ont été organisées permettant au groupe multi-acteurs de se rendre compte de la situation d'un ouvrage et d'envisager ensemble les possibilités d'aménagement et de faciliter la prise de décision des propriétaires d'ouvrages concernés.



Témoignage

Emmanuel Rojo-Diaz, directeur du SyBTB (Technicien médiateur rivière à l'époque de la concertation)

Plusieurs effets positifs de la démarche de dialogue constatée dès 2018

L'intervention d'une animatrice extérieure et neutre

Du fait du contexte tendu dans lequel le syndicat se trouvait, il m'était plus difficile de mener à bien les missions de concertation et d'écoute, étant pris à partie par les acteurs. Pour moi, seule l'intervention d'une personne extérieure et neutre pouvait être **en capacité de remettre les gens autour d'une table et de retisser les liens entre les acteurs et le syndicat.**

Cela m'a aussi permis de retrouver ma place de technicien, médiateur et fédérateur des acteurs sur le territoire.

La libération de la parole des acteurs

La phase d'entretiens préalables a permis une expression plus libre des acteurs et une meilleure connaissance des besoins et attentes individuelles. Lors des visites de terrain, la parole était donnée en premier lieu au propriétaire qui nous recevait sur son ouvrage. Il avait alors le sentiment d'être écouté, ses préoccupations prises en compte. En confiance, craignant moins d'être jugé ou de subir une injonction technique ou réglementaire de la part du syndicat, les échanges avec les autres participants pouvaient être engagés. **Ainsi, les acteurs ont accepté d'envisager d'autres options d'aménagement des ouvrages.**

L'animatrice, garante de la mémoire du groupe de travail

Il est essentiel de pouvoir bénéficier, encore aujourd'hui, des écrits à la fois issus des entretiens individuels et des visites de terrain. Tous ces éléments écrits ont été et sont encore une force car ils ont été validés par un collectif. S'il y a une discussion, un point remis en cause, j'ai la possibilité de rappeler qu'il s'agit d'une décision d'un groupe de travail, validée par un collectif et qu'il ne s'agit en rien des décisions du syndicat ou du bureau d'études qui chercheraient à imposer leur point de vue.

La mobilisation des acteurs concernés

Au-delà des propriétaires d'ouvrages, l'enjeu était de mobiliser tous les acteurs concernés.

La composition d'un groupe multi-acteurs a été un vrai plus dans le dialogue. Les participants se sont rendus compte de la disparité de leurs visions

Les effets à long terme du dispositif participatif

Cela a changé nos méthodes de travail au sein du syndicat. Nous avons intégré dans nos pratiques des méthodes et des outils participatifs et nous agissons pour maintenir le dialogue dans la durée.

Dans toutes situations, dans la mesure de mon possible, je cherche à questionner le besoin des personnes même si cela m'est plus difficile que pour une personne neutre.

Et demain ?

Je continue à privilégier le dialogue et l'action collective, en positionnant le syndicat comme fédérateur et médiateur.

- Lors des visites de chaque propriétaire, nous leur présentons les solutions proposées par le bureau d'études. Ensuite, en nous référant à l'accord collectif, l'enjeu est d'aboutir collectivement au meilleur compromis et de présenter une offre d'aménagement pour un ensemble d'ouvrages. Seulement après ces phases de dialogue et d'accord, une gestion collective des vannages sera envisagée et possible.
- Pour la préparation de notre nouveau programme d'actions, nous avons engagé

de la situation et de leurs façons de vivre chacun leurs droits et devoirs. En général, je suis le seul à bénéficier de cette vision globale.

Cependant, cette mobilisation d'acteurs et usagers divers posent plusieurs questions qui nécessitent d'être débattues très en amont dans une démarche de dialogue :

- **Comment trouver des acteurs qui sont représentatifs d'une catégorie d'acteurs, en capacité de parler au nom de cette catégorie et non au nom d'un intérêt personnel ?** Les entretiens individuels sont essentiels pour rappeler le mandat confié à ces représentants et de leur demander conseil sur qui mobiliser selon eux.
- **Comment maintenir la mobilisation dans la durée ?** Dès le départ, il importe de définir un calendrier de travail, de le faire valider par les participants et de s'y tenir. C'est aussi éviter un trop grand laps de temps entre la visite de terrain et le compte-rendu.

Je conserve la réunion annuelle de tous les acteurs concernés, l'occasion de conforter le syndicat dans son rôle de médiateur.

Malgré notre volonté, nous sommes tributaires d'aléas. Pour exemple, entre la validation de l'écrit et l'expertise faite de chaque ouvrage, il s'est écoulé 7 ans, c'est très long. Des propriétaires ont le sentiment que rien ne se passe.

une démarche de concertation avec des petits groupes de travail. ”





Témoignage

Madame Michenaud, propriétaire de moulin

Une volonté à engager le dialogue

Les propriétaires d'ouvrages sont soumis à une réglementation qui exige des aménagements en vue de restaurer la continuité écologique (c'est-à-dire permettre la libre circulation des poissons et sédiments). Des propriétaires peuvent ne pas toujours entretenir leurs ouvrages. Pour autant, l'effacement n'est pas forcément la solution. De même, des aménagements pourraient s'avérer coûteux et fragiliser la Tardoire.

Une de mes préoccupations est de trouver **une cohérence dans les propositions, en tenant compte des caractéristiques du cours d'eau et celles de chaque ouvrage**. Je me suis alors engagée dans cette démarche de dialogue dans un état d'esprit d'ouverture : être à l'écoute des visions des autres propriétaires et acteurs du territoire, **prendre du recul par rapport à mes propres pratiques et construire ensemble des propositions cohérentes**.

Les atouts de la démarche de dialogue

Selon moi, la concertation a permis trois choses essentielles.

La première est une prise de conscience par l'ensemble des acteurs mobilisés, notamment des propriétaires d'ouvrages et des riverains, de leurs droits et devoirs en matière d'usage de l'eau.

La seconde est une connaissance des visions et des difficultés de chacun. J'ai trouvé très intéressant le groupe multi-acteurs et tout le travail réalisé ensemble lors du diagnostic des ouvrages chez les propriétaires. Tout le monde a fait entendre son point de vue et nous sommes écoutés.

Nous avons alors partagé une vue d'ensemble des problématiques et non plus morcelée.

La troisième est une connaissance collective du territoire amenant les propriétaires à évoluer dans leurs mentalités : considérer leurs propriétés au regard d'un ensemble, qui est la gestion de l'eau au sens large du terme.

Le dialogue est important et nécessaire : commencer par une écoute de chacun et de leurs préoccupations, si on veut qu'ils se respectent et, par la suite, qu'ils trouvent des solutions.

Des effets dans la durée en demi-teinte

Le groupe multi-acteurs n'a pas eu suffisamment d'effets sur le relationnel entre les acteurs. À l'issue des diagnostics, nous n'avons pas pris l'habitude de nous interpeller entre acteurs.

La démarche n'a pas eu non plus suffisamment d'effets à long terme sur la mobilisation des propriétaires. Seul un trop petit pourcentage (5 à 6 sites sur 22) aura suivi tout le travail et se sera positionné sur un scénario. Ce constat peut s'expliquer par les deux raisons suivantes :

- La première est qu'il s'est écoulé près de 7 ans depuis les visites de terrain, notre accord collectif et aujourd'hui.

- La seconde est, selon moi, la raison majeure. Malgré le dialogue et l'écoute des uns et des autres, les propriétaires ont ressenti une pression réglementaire, orientant, selon eux, les échanges vers un objectif final soit d'aménagement soit d'effacement des ouvrages. Ils ont eu le sentiment que les préoccupations des décideurs primaient sur les leurs. Enfin, faute de moyens financiers, le coût restant à charge pour les propriétaires peut faire peur. Certains sont réticents, d'autres refusent tout engagement, malgré tous les efforts de chacun.

La nécessité d'une mise en confiance pour avancer

La démarche engagée a été intéressante mais, avec le recul, je me dis que nous aurions peut-être pu procéder autrement pour gagner davantage la confiance des propriétaires d'ouvrages. Avant de débattre des scénarios d'aménagement ou d'effacement, **il aurait fallu engager une étape préalable, celle d'envisager des réponses concrètes**

à leurs préoccupations et difficultés auxquelles ils sont très sensibles comme la question des embâcles et de l'entretien des berges. Ils auraient sans doute été plus enclins à aller plus loin. Les réunions annuelles pourraient, peut-être, être réorientées vers cet objectif. ”

Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

**OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER**

Un contexte sous tension nécessitant un cadre clair et sécurisant pour les participants :

- animation extérieure
- moratoire par l'État
- modalités d'animation pour recréer du dialogue et du lien



Diagnostic
préalable à
la concertation

1 ENTRETIENS D'ACTEURS

13 entretiens réalisés pour :

- les informer de la démarche
- recueillir leurs préoccupations et visions
- vérifier la faisabilité du dialogue
- mobiliser les acteurs à participer



Mobilisation
des acteurs à
la concertation

2 RÉDACTION D'UNE SYNTHÈSE

Thème de travail : Élaborer un plan de gestion et de travaux concertés qui concernent le plus grand nombre d'ouvrages possible et qui contribuent à restaurer la continuité écologique sur la Tardoire Charentaise.



RÉUNION PUBLIQUE TÉLÉPHONE COURRIERS EMAILS

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions à un **groupe multi-acteurs** : propriétaires de moulin (privé et collectivité), association canoë-kayak, association de pêche, agriculteurs, SYBTB.



Mise en
œuvre de
la concertation

2 RÉUNIONS



- Réunion d'information collective sur les droits et devoirs de chacun : 17 personnes.
- Réunion collective : formalisation d'un écrit servant de référence pour discuter d'une offre collective d'aménagements d'un ensemble d'ouvrages : 11 personnes.

13 VISITES



- 4 journées de visites de terrain : 13 ouvrages visités : écoute des besoins des propriétaires et recherche collective d'alternatives d'aménagement possibles.



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions

**ENVOI DES PROPOSITIONS
À L'INSTANCE DE DÉCISION**



**RÉPONSE DE L'INSTANCE
DE DÉCISION**



Prendre du recul pour mesurer les effets du dialogue

Concertation dans le cadre de la préparation du CTMA : co-définition du programme d'actions et de la gouvernance, Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (16)

Entre 2017 et 2019, l'Ifrée a accompagné le SIGIV à deux reprises pour :

- la conception et l'animation d'une démarche de concertation en vue de co-élaborer une partie du programme d'actions de leur premier Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).
- l'animation d'un collectif de travail sur la question de la gouvernance du CTMA.

En 2021, le CTMA est signé et, depuis, le SIGIV coordonne la mise en œuvre des actions du contrat.

Pour l'Ifrée, il paraissait intéressant d'aller chercher le retour d'expérience d'une structure qui bénéficie de suffisamment de recul en termes d'années, pour **témoigner de ce que le dialogue a permis et permet encore dans la mise en œuvre et l'animation du CTMA**. Parfois, lors de la clôture de la concertation, il est difficile de se rendre compte des effets du dialogue à moyen et long termes, c'est seulement des mois et des années plus tard que c'est mesurable. Ce témoignage est aussi l'occasion pour le syndicat de formaliser plusieurs recommandations à destination de structures projetant d'engager une démarche de concertation sur l'élaboration de son programme d'actions.



Témoignage

Benoît Savy, Président du SIGIV

La concertation, un outil structurant de notre trajectoire politique

À la création du syndicat, les élus m'ont demandé de me présenter comme

Président car, par ma formation universitaire, je disposais des compétences pour mener à bien une gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA). Cette position me mettait mal à l'aise, faisant de moi un « élu sachant ». Le risque était que je devienne le seul élu à décider. Or, ce n'était pas ma vision des choses. De plus, j'étais conscient d'être sur un territoire vierge de tout : d'élus référents sur la problématique GEMA ; d'acteurs mobilisés, notamment associatifs ; d'une connaissance collective sur le sujet GEMA et sur les outils contractuels existants comme le contrat territorial milieux aquatiques (CTMA).

Mon objectif était que les élus deviennent des acteurs à part entière. Pour ce faire, ils devaient franchir deux étapes clés :

- Monter en compétences sur le sujet GEMA.
- Définir une politique contractuelle et participative, seul moyen pour répondre aux objectifs nationaux en matière de GEMA, d'inscrire notre action dans la durée.

La concertation a alors été, pour moi, dès le départ, l'outil à mobiliser, pour faire des élus des acteurs et structurer collectivement notre trajectoire politique. Volontairement, je me suis exclu de la démarche afin de laisser les élus prendre leur place. J'étais conscient de les bousculer par cette initiative mais, au final, le résultat a été très positif à tout point de vue.

Une grande satisfaction collective

Du côté des élus : Dès la première phase de concertation, les élus du syndicat ont compris l'intérêt de monter en compétences sur le sujet GEMA pour **être en mesure de se saisir des enjeux et de prendre des décisions éclairées**. Ils ont aussi compris l'intérêt d'une démarche participative :

du **bien-fondé de l'écoute, du dialogue pour créer un climat de confiance**, de l'association d'autres acteurs concernés pour co-construire un accord collectif. Depuis, les élus sont **des acteurs engagés et fiers de ce qu'ils ont accompli**, n'imaginant pas initialement être en capacité d'aboutir à ce CTMA

ni à un consensus autour de ces enjeux GEMA à l'échelle du territoire.

Du côté des acteurs : Le syndicat est à cheval sur deux départements aux politiques de gestion et aux habitudes de travail très différentes.

La concertation nous a alors aidé à repérer ce qui nous réunissait et non pas ce qui nous divisait.

Dès la phase de diagnostic préalable, nous avons pu identifier les sujets communs faisant enjeux et les acteurs concernés à associer. La concertation a été un outil efficace pour :

- Mettre autour de la table tous les acteurs dont nous avons besoin pour construire le CTMA.
- Leur faire prendre conscience qu'ils avaient un rôle à jouer.

Des acquis d'une grande utilité

Aujourd'hui, **nos habitudes de travail ont totalement changé.** Nous travaillons en toute confiance, avec les partenaires, ce qui facilite l'animation du CTMA et le déclenchement des actions. Un noyau dur d'élus perdure et demeure impliqué dans l'action du CTMA et du syndicat. D'autres n'ont plus de mandats d'élus mais restent très mobilisés dans le comité des sages et sont consultés pour donner leur avis. Notre expérience suscite de l'intérêt. Nous le voyons par les nombreuses sollicitations qui nous sont faites pour témoigner de notre action et de nos méthodes de travail participatives. Désormais, les 5 autres syndicats du territoire sont aujourd'hui engagés dans une démarche identique.

- Les rassurer sur notre intérêt de mener une gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du territoire, et nos objectifs de conduire des actions pragmatiques.
- Les amener progressivement à ne plus seulement défendre leur posture mais à **travailler ensemble pour un objectif commun.** Des situations se sont alors débloquées et nous avons pu avancer ensemble.

Du côté du syndicat : La concertation nous a fait **gagner du temps** sur la mise en place de la politique GEMA. À l'issue de la concertation, nous sommes devenus **un acteur reconnu** comme légitime pour conduire ce premier CTMA et, d'une manière générale, une politique en matière de GEMA.

Enfin, convaincus par le bien-fondé de ces méthodes participatives, **nous les insufflons dans d'autres projets à d'autres échelles.** Au niveau de l'EPCI, pour la mise en œuvre de la GEMAPI, nous avons initié un important travail de concertation, en passant par des temps de formation et de co-production pour aboutir à la gestion la plus adaptée possible. Au niveau du SAGE que je préside, j'engage une phase d'entretiens préalables auprès de tous les membres du comité des usagers. C'est par ces échanges bilatéraux que nous sommes en mesure de comprendre la posture de chacun, de créer un climat de confiance pour ensuite envisager un travail collectif. **”**



Témoignage

Nicolas Thuire, Directeur du SIGIV

Une mise en œuvre du CTMA facilitée

Malgré la jeunesse de notre syndicat (créé en 2014) et l'absence d'une

culture partagée de la gestion collective et concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur notre territoire, nous avons atteint notre objectif d'élaboration du contrat territorial de manière partagée avec les acteurs locaux et ce grâce aux différentes phases de concertation engagées.

• **La journée de sensibilisation des élus** à la participation et au dialogue leur a permis de se saisir tout de suite l'intérêt du dialogue à leur échelle : identifier et se faire connaître des autres acteurs du territoire pour être en mesure de les mobiliser, de les impliquer le plus possible dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

- Dès la **réunion publique de lancement de la démarche**, 80 personnes ont répondu présentes. Nous n'avons rencontré aucune difficulté à recruter les participants aux différents groupes de travail. Tous se sont investis pleinement pour aboutir à des propositions qu'ils ont présentées aux élus. Ces derniers les ont étudiées, ont pris des décisions éclairées et ont fait un retour argumenté de leurs choix aux participants. **L'investissement des élus a fortement contribué à la satisfaction générale des participants.** Ils se sont sentis écoutés, entendus et ont eu le sentiment de contribuer concrètement à un projet de territoire.
- Dès la phase d'élaboration du contrat territorial, nous avons conscience de dysfonctionnements dans la gouvernance, aussi, **envisager collec-**

tivement des évolutions, bien en amont de la signature du contrat, a eu son importance. Mobilisant un groupe de travail spécifique sur ce sujet, réunissant tant des élus que des partenaires et financeurs, nous avons codéfini clairement, pour chacune des instances existantes et celles nouvelles, un mandat, des fonctions, des missions et une composition. Nous avons également précisé la nature des relations de travail entre les instances. Ce travail a été utile, permettant de **clarifier le « qui fait quoi et comment ».**

Des effets observés sur la durée

Nous retirons de ces démarches plusieurs effets très positifs qui perdurent encore aujourd'hui.

- Nous faire connaître des acteurs du territoire et nous faire reconnaître comme un acteur crédible et légitime sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- Amener les acteurs à **considérer le CTMA comme un véritable projet de territoire, qui leur est commun**, ayant eu l'occasion d'exprimer

Une méthodologie déterminante, contribuant à la réussite de la concertation

La phase préalable de la concertation (réalisation d'entretiens auprès d'acteurs) : nous avons bénéficié d'**une meilleure connaissance des acteurs**, découvert et compris les préoccupations et postures de chacun selon les sujets abordés.

Cela nous a aidé à :

- Repérer les sujets et les zones géographiques à enjeux.
- Identifier ce qui peut être mis en dialogue assez vite et avec qui.
- Nous donner les moyens et le temps nécessaires pour rassurer des acteurs et aborder de façon apaisée des sujets plus sensibles.
- Décider de l'objet de travail de la concertation et de son périmètre.

Le travail est utilisé puisque, depuis la signature du contrat, le syndicat a mis en place la gouvernance telle que proposée par le groupe et la fait vivre au quotidien.

Ces différentes phases de concertation et de travail collectif ont facilité la mise en œuvre du CTMA, ce qui est très confortable pour nous, coordinateur et animateurs. Nous n'avons pas eu à nous questionner sur comment le faire car tout était défini en amont et validé par un collectif.

leurs préoccupations, leurs besoins et de co-élaborer des actions. Ces acteurs se sont aujourd'hui pleinement saisis de la problématique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et sont impliqués dans la mise en œuvre des actions du CTMA.

Cela nous motive à maintenir l'intérêt, la mobilisation et l'investissement des acteurs tout au long du contrat.

L'alliance de travail : dès le départ un cadre a été posé et validé par les collectifs. Les personnes savaient avec précision pourquoi elles étaient mobilisées. Il leur a été présenté les motivations du syndicat à engager une concertation, les résultats attendus, la question et les modalités de travail ainsi que les règles de dialogue. Cette méthode a permis aux participants de s'exprimer librement et de s'impliquer en toute sécurité.

Enfin, pour que la concertation aboutisse à des résultats, **il importe qu'elle soit mise en œuvre au bon moment.** Il ne faut pas attendre qu'il y ait une cristallisation des points de vue sur un sujet, ni une fois que tout est décidé pour l'engager. ”



Les étapes du dialogue

Préparation :
le cadre de
la concertation

**OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER**

- Organisation d'une journée à destination de 19 décideurs : co-identification des grands enjeux du territoire
- Organisation d'une **journée de sensibilisation des élus** aux diapositifs de dialogue



INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Diagnostic
préalable à
la concertation

1

28 ENTRETIENS D'ACTEURS RÉALISÉS (15 sur la co-élaboration du CTMA, 13 sur la gouvernance du CTMA) pour :

- les informer de la démarche
- recueillir leurs préoccupations et visions
- vérifier la faisabilité du dialogue
- mobiliser les acteurs à participer



2

RÉDACTION DE DEUX SYNTHÈSES

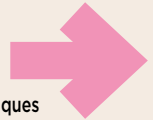
Thèmes de travail :

- Phase 1 : « Préserver un accès à la ressource en eau et maintenir une activité économique agricole respectueuse de l'environnement. »
- Phase 2 : « Définir une gouvernance pour une mise en œuvre efficace, CTMA ? »



RÉUNION PUBLIQUE

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions aux groupes de travail :
 - Phase 1 « Élaboration du CTMA » : **3 groupes sur 3 thématiques**
 - Phase 2 « Gouvernance du CTMA » : **1 groupe**



Mobilisation
des acteurs à
la concertation

Mise en
œuvre de
la concertation

PHASE 1



- « Agriculture et qualité de l'eau et des milieux aquatiques » : 19 personnes et 4 séances de travail
- « Gestion des étangs » : 19 personnes et 4 séances de travail
- « Micropolluants et qualité de l'eau potable » : 11 personnes et 3 séances de travail

PHASE 2



- Groupe de 14 personnes, 2 séances de travail



PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions



**ENVOI DES PROPOSITIONS
À L'INSTANCE DE DÉCISION**



**RÉPONSE DE L'INSTANCE
DE DÉCISION**

Instaurer une habitude de dialogue

Concertation pour la conception du programme Re-Resources du territoire de Landrais - Eau 17

Entre 2017 et 2018, l'Ifrée est sollicité par le syndicat Eau 17 pour la mise en place d'une démarche de concertation pour la préparation du premier programme d'actions Re-Resources sur l'aire d'alimentation de captage de Landrais. Cette démarche de concertation associe les principaux acteurs concernés : agriculteurs, organismes professionnels agricoles, élus et associations du territoire, services de l'Etat et des collectivités. L'objectif était d'aboutir à une élaboration collective d'actions visant à préserver la qualité des eaux souterraines de l'aire d'alimentation du captage en eau potable.

D'après ces témoignages, il y a un enjeu lors de la construction d'un premier programme d'actions à **instaurer une habitude du dialogue avec les acteurs**. Cela passe par de l'écoute et par du temps à accorder : prendre le temps d'aller à la rencontre de chacun, de permettre l'expression de points de vue contradictoires, de permettre l'élaboration collective.

Lorsque cela a lieu dès le premier programme d'actions, un cadre de travail propice au dialogue s'instaure, les participants s'en souviennent et cela crée une expérience positive et collective du dialogue.



Témoignages

Pauline Pierrard, première animatrice du programme Re-Resources, et de Maude Busnel, actuelle animatrice du programme au sein d'Eau 17

Nos motivations à engager une démarche de concertation

Maude Busnel : Sur le territoire de Landrais, les acteurs concernés (les agriculteurs, les coopératives agricoles, les négoce agricoles, la Chambre d'agriculture, mais aussi les communes, les associations de protection de la nature) se connaissent mais

Pauline Pierrard : Le choix a été de solliciter deux structures extérieures : un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic territorial, et l'Ifrée pour la conception et l'animation de la démarche de concertation. **Cette externalisation a permis plusieurs choses** :

- Le bureau d'études missionné était indépendant, à la différence du syndicat qui aurait été juge et partie si la décision avait été prise de le réaliser en interne. **Les résultats n'ont pas été remis en cause, ni invalidés.**
- L'Ifrée assurant l'animation de la concertation nous a permis de n'endosser qu'une unique « casquette », celle d'animatrice du programme Re-Resources et de représenter les intérêts du syndicat. Le positionnement du syndicat dans la concertation était clair pour nous et pour tous les participants impliqués. **L'Ifrée a assuré une animation neutre, permettant d'aller chercher les points qui posaient problèmes, ce que nous aurions eu du mal à faire, étant partie prenante.**

ils n'avaient pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Le syndicat a alors saisi cette opportunité pour engager une démarche de concertation avec eux. Notre souhait était **de les associer le plus possible à l'élaboration du programme : en ouvrant un espace de dialogue sur le sujet des changements de pratiques agricoles**, en leur expliquant l'enjeu de ces évolutions pour la préservation de la ressource en eau et en construisant avec eux des actions convenant au plus grand nombre.

Des étapes de dialogue et de travail déterminantes

Présentation de la concertation aux participants

M.B. : Un cadre très clair a été défini et présenté dès le début de la démarche de concertation :

ce sur quoi la concertation allait porter et comment elle allait se dérouler. Un mandat très clair a aussi été donné au groupe de concertation, sur leur rôle et ce qui était attendu des participants.

P.P. : L'engagement des membres de l'instance de décision à étudier toutes les propositions issues du groupe de concertation et à faire un retour argumenté de leurs décisions a fortement contribué à rassurer les participants. Ces derniers se sont rendus compte que les décisions n'étaient pas déjà

prises et que les décideurs ne cherchaient pas à imposer leur vision des choses. Au contraire, ces derniers acceptaient de s'ouvrir à des propositions autres que les leurs et issues d'une co-construction à plusieurs acteurs.

La mise en confiance des acteurs

M.B. : Une concertation pour un premier programme diffère de celle pour un second. Dans ce dernier cas de figure, les acteurs mobilisés ont déjà travaillé ensemble et partagent des actions communes. Sur le territoire de Landrais, les acteurs n'avaient pas ces habitudes. Aussi, il était nécessaire de **prendre du temps**, lors de la réunion de lancement et au cours des autres séances de travail, pour les informer sur les raisons de la mise en œuvre d'un programme Re-Sources et les finalités d'une démarche de concertation, afin de lever toute crainte. C'était aussi un **temps d'acculturation** sur la situation de la ressource en eau et des enjeux existants. Cet investissement en temps

et en moyens a facilité la suite du travail. Rassurés, les acteurs ont participé plus aisément.

P.P. : La qualité de l'animation des groupes de travail a aussi été déterminante. Une des règles du dialogue est de **considérer toute parole comme importante**. Aussi, il est essentiel que tout le monde exprime son point de vue, ses besoins et que chacun s'écoute et se comprenne. **Ils peuvent ne pas être d'accord, mais au moins ils comprennent les positions et les besoins des autres**. Les participants ont eu alors le sentiment d'être écoutés, d'être pris en considération. Encore aujourd'hui, certains des participants nous en parlent et en gardent un bon souvenir.

Un travail prospectif concret

P.P. : Le travail du groupe a particulièrement bien fonctionné pour plusieurs raisons :

- **Le sujet était bien délimité** et parlait aux participants.
- **La diversité des acteurs**, tant du côté des agriculteurs que des OPA, a permis d'instaurer un réel débat entre eux.
- **La modalité de travail prospective**, inspirée d'un outil du CIVAM, a été une vraie aide, leur donnant la possibilité de réaliser un travail prospectif dans un cadre sécurisé. Il s'agissait d'un jeu de plateau

où les participants modélisaient des scénarios d'allongement de rotation en intégrant des cultures nouvelles sur plusieurs années et visualisaient leurs effets dans la durée. Ainsi, de voir qu'une expérience était possible, cela a invité les agriculteurs à se poser la question du « **Et pourquoi pas moi ?** ». Ces temps de travail en petits groupes leur ont permis d'aboutir à un travail approfondi, technique et concret, formalisé dans un accord collectif.

La facilitation de la mise en cohérence de programmes

M.B. et P.P. : Enfin, le territoire de Landrais est un tout petit territoire, à la périphérie de La Rochelle, qui déploie aussi un programme Re-Sources. Des agriculteurs étaient présents sur les deux territoires. Il y avait alors un enjeu important à une mise en cohérence des deux programmes Re-Sources.

L'animatrice du programme de La Rochelle a été invitée à suivre la démarche et a, au fur et à mesure, identifié les actions communes et/ou complémentaires. À l'issue de la concertation, ensemble, nous avons rédigé une feuille de route d'actions communes.



Les effets de la concertation dans la durée

P.P. : La concertation a donné un élan aux actions du syndicat, notamment en matière de stratégie foncière. La confiance développée au moment de la concertation avec les agriculteurs a permis de procéder à un échange de terrains avec la SAFER, sur la zone de captage, à l'amiable pour que tous ressortent gagnants. À l'issue de la concertation, nous avons pu maintenir une qualité relationnelle avec les acteurs, ce qui a facilité la mise en œuvre des actions par la suite.

M.B. : La concertation a été un moyen de nous faire connaître des acteurs agricoles et de travailler ensemble. La démarche a facilité leur acceptation du syndicat Eau 17 comme un acteur du territoire ainsi que leur appropriation du programme. Elle nous a aussi permis de leur faire comprendre l'enjeu de la préservation de la ressource en eau sur leur territoire.

Ce que nous retenons

P.P. : Parfois, nous assistons à une multiplication de démarches de concertation sur de mêmes sujets sur des territoires différents mais mobilisant les mêmes personnes. Ces dernières peuvent avoir le sentiment de se répéter et de ne pas avoir forcément le sentiment d'avancer. Pour éviter cela, il s'agirait d'agir à deux niveaux différents et en parallèle.

- Au niveau régional, réunir les acteurs, notamment économiques, sur un sujet bénéficiant d'une marge de manœuvre plus importante.
- Au niveau local, sur le même sujet, engager une concertation avec les acteurs locaux pour identifier ce qu'il est possible de réaliser.

Le programme Re-Sources pourrait permettre cette action à deux niveaux.

M.B. : Nous sommes convaincus que la concertation et le dialogue sont nécessaires.

- Les agriculteurs sont présents sur le territoire depuis plusieurs générations, ce sont eux



qui agissent concrètement. **Le syndicat ne peut pas faire sans eux.** Il n'est pas non plus en mesure de leur demander des changements radicaux.

Il est essentiel de prendre le temps pour :

- Leur montrer que d'autres pratiques peuvent être possibles et les tester avec eux.
- Écouter leurs contraintes. Ce sont des entrepreneurs, le rendement économique est au cœur de leurs préoccupations.
- Co-construire avec eux des alternatives tenables pour eux et respectueuses de la ressource en eau. ”



Témoignage

Sylvain Brunet, agriculteur sur l'aire d'alimentation de captage de Landrais

Deux motivations principales à ma participation à la démarche de concertation

D'une part, je suis un agriculteur céréalier,

dont 50 % de mes terres se trouvent sur le Landrais. Cela me touche directement et **impacte autant**

mon usage de l'eau que ma pratique professionnelle à adopter sur ces terres. La ressource est en faible profondeur, aux environs de 5 mètres, elle est alors sensible aux intrants. Même si je n'irrigue pas,

j'utilise de l'eau pour mon activité agricole. J'ai bien conscience qu'en tant qu'agriculteur, nous avons des pratiques qui ont un impact sur la ressource, sur les nappes phréatiques, il me paraît essentiel d'en prendre compte.

D'autre part, en tant qu'habitant, j'ai un usage quotidien de l'eau et j'attends une eau de qualité.

Une participation riche de découvertes

La démarche réunissait de nombreux acteurs en connexion avec le monde agricole, rural, et le territoire : chambre d'agriculture, coopératives, négoce, entreprises, divers organismes dont je n'avais pas connaissance. Ils sont venus pour nous aider à comprendre des techniques nouvelles pour : réduire les intrants, introduire de nouvelles cultures et intercultures, imaginer une autre rotation des cultures. Je n'étais pas fermé à ces apports, au contraire, **mon objectif était de découvrir, comprendre, apprendre de nouvelles techniques et, ensuite, de décider ce qui pourrait s'adapter à mes terres et qui soit aussi en cohérence avec ma vision des choses.**

Je considère qu'il est important de ne pas être fermé, qu'il faut partir du principe qu'on apprend tout au long de sa vie. D'autant plus, que ces personnes extérieures ne nous ont à aucun moment forcé la main ou cherché à nous imposer quoi que ce soit.

Chaque agriculteur a pu exprimer son besoin et dire que ce qui est adapté chez l'un ne l'est pas

Des évolutions engagées à l'issue de cette première initiative

Depuis, **j'évolue dans mes pratiques** : sur les 18 hectares que j'exploite dans la zone prioritaire, 4 hectares sont mis en herbe. Sur le reste de mes parcelles, je réalise un suivi du reliquat d'azote, 2 fois par an, à l'entrée et à la sortie d'hiver. Si un reliquat existe alors, l'année qui suit, j'adapte mon apport de fertilisation azotée en conséquence sur ma prochaine culture.

Enfin, faisant partie des 15 agriculteurs mobilisés dans le cadre d'un observatoire, j'ai appuyé l'idée que le territoire de Landrais se dote d'une station météo propre pour ne plus dépendre de celle de La Rochelle. Les différences de pluviométrie entre

Je ne pouvais pas passer à côté de cette initiative.

Il me fallait absolument intervenir pour revenir à une eau de qualité. C'était la première fois que je participais à ce type de démarche de concertation. Pour autant, j'y suis allé dans un état d'esprit positif, j'étais animé par une volonté de contribuer à l'amélioration de la ressource en eau.

forcément chez un autre. **Tout le monde en est conscient mais cela nous a permis de l'exprimer et de mieux connaître les personnes et leurs besoins.** Il faut reconnaître aussi que les animatrices ont su être dans l'écoute et la compréhension, et cela a beaucoup aidé.

Avec l'outil qu'on nous a proposé, nous avons pu imaginer, élaborer des scénarios et voir concrètement les effets. Cela a été très intéressant et enrichissant. On a construit des scénarios avec de nouvelles cultures, avec des pratiques culturelles simplifiées, en faisant des rotations avec des intercultures. Et, puis, on se rendait compte de la réalité des choses, une fois mises en œuvre. Ces scénarios donnaient une idée plus précise de ce à quoi nous pourrions aboutir. **Parfois, c'était un peu utopiste mais c'était un moyen de voir si c'était viable ou pas.** Nous voulons bien adapter nos cultures mais il faut que nous puissions en vivre, le volet économique est essentiel pour nous.

les deux territoires sont trop importantes. Par cette demande, c'est aussi montrer qu'on se soucie de l'eau, qu'on cherche à protéger la ressource. ”



Les étapes du dialogue

INSTANCE DE DÉCISION PRÉSENTE À TOUTES LES ÉTAPES

Préparation :
le cadre de
la concertation

OBJET
PÉRIMÈTRE
RÉSULTATS
ATTENDUS
ACTEURS À
RENCONTRER

Pourquoi ? Sur quoi ?
Bénéficiaire de la construction
du programme pour mieux
connaître les acteurs, leurs besoins
et les accompagner dans leur travail.



Diagnostic
préalable à
la concertation

1

ENTRETIENS D'ACTEURS

- 18 entretiens réalisés pour :
- les informer de la démarche
 - recueillir leurs préoccupations et visions
 - vérifier la faisabilité du dialogue
 - mobiliser les acteurs à participer



2

RÉDACTION D'UNE SYNTHÈSE

Thème de travail : « Quelles actions mettre en place pour adopter des systèmes de cultures plus favorables à la qualité de l'eau ? »

Mobilisation
des acteurs à
la concertation



RÉUNION PUBLIQUE TÉLÉPHONE COURRIERS EMAILS

- Présentation de la démarche de concertation
- Inscriptions à un groupe multi-acteurs : agriculteurs, OPA, collectivités territoriales, Chambre d'agriculture, associations locales (18 personnes).



Mise en
œuvre de
la concertation

GRUPE MULTI-ACTEURS



- Animation de 4 séances de travail du groupe
- Séances 1, 2, 3, 4 : appropriation du mandat et acculturation des participants sur le sujet de travail ; diagnostic partagé ; recherche de solutions à l'aide d'un outil prospectif (jeu de plateau pour modéliser des scénarii d'allongement de rotations de cultures et voir leurs effets et amener, dans un cadre sécurisé, les agriculteurs à envisager des alternatives possibles) ; recherche de cohérence avec les autres projets de territoire.

PROPOSITIONS



Clôture :
valorisation
des productions

ENVOI DES PROPOSITIONS
À L'INSTANCE DE DÉCISION



RÉPONSE DE L'INSTANCE
DE DÉCISION

- Rédaction d'un accord collectif autour de 17 actions hiérarchisées

L'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée) est un institut partenarial réunissant organismes publics et associations, créé il y a 28 ans, pour consolider les pratiques, les compétences, et diffuser les acquis et connaissances dans le champ de l'Éducation à l'Environnement et de la Participation.

En ce domaine, l'Ifrée a développé des savoir-faire dans la conception, l'animation et l'évaluation des démarches participatives, au travers :

- **de formations** à destination des professionnels des structures engagées dans des démarches participatives dans une perspective de transition.
- **d'accompagnements** des professionnels et des acteurs des territoires dans la réalisation de leurs projets de transition mobilisant le dialogue et la participation. Dans un cadre sécurisé, ils font l'expérience par eux-mêmes et avec d'autres, de différentes méthodes, comprenant mieux pourquoi et comment agir - individuellement et collectivement.
- **de contributions à des recherches et réflexions collectives** rassemblant praticiens et chercheurs en vue d'améliorer les pratiques et de favoriser l'expérimentation et l'innovation des démarches éducatives et participatives. C'est le cas avec la Chaire universitaire « Participations, Médiation, Transition citoyenne » de La Rochelle Université et avec le réseau professionnel de l'Institut de la Concertation et Participation Citoyenne.

Remerciements

Merci à toutes les personnes que nous avons accompagnées sur le chemin d'une concertation et aux participants sollicités d'avoir bien voulu témoigner de cette expérience et de ce qu'elle leur a apporté.

Les chargés de mission Ifrée ayant piloté les expériences présentées :

Laurence Cardinal-André, Marie Eraud, Fanny Le Moal.

Rédaction finale des textes : Laurence Cardinal-André et Fanny Le Moal.

Crédits photographiques : AEAG : page 2 pour la mosaïque, page 22 - AELB (crédit@ JL Aubert) : pages 20, 21, 35 - SMCA : page 2 pour la mosaïque, pages 5, 6 - EPTB Sarthe : pages 9, 10 - SABV-EPAGE : pages 13, 14 - SMC 79 : page 2 pour la mosaïque, pages 16, 17, 18 - SYBTB : page 25 - SIGIV : page 30 - Eau 17 : pages 33, 34.

Conception graphique et réalisation : contact@nathalielouvet.fr

Impression : Raynaud Imprimeurs  sur papier Respecta 100 % PEFC certifié.



L'Ifrée est partenaire des Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne depuis plusieurs années pour consolider la capacité des professionnels du domaine de l'eau à la conception et à l'animation du dialogue territorial.

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est source de tensions entre des intérêts divers et divergents. Cependant, le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés par la gestion de la ressource en eau restent les meilleures méthodes pour éclairer les décisions à prendre pour une gestion concertée et cohérente de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire. Nous faisons ici un retour de quelques expériences.

Pour les personnes interviewées dans cette brochure, il y a **un avant et un après**. Le dialogue met en confiance les acteurs, qui ont eu l'opportunité de s'écouter sans jugement, de découvrir, comprendre et reconnaître leurs intérêts et besoins respectifs. Cette bienveillance les encourage à élaborer ensemble des solutions convenant au plus grand nombre d'entre eux. À l'issue des démarches participatives, les structures gagnent en crédibilité et légitimité d'action.



Cette brochure est réalisée avec le soutien de :



Financé par



RETROUVEZ-NOUS SUR



CONTACT

Ifrée - 2 rue de la Mairie, Saint-Léger-de-la-Martinière 79500 Melle
+33 (0)5 49 09 64 92 - ifree@ifree.asso.fr - www.ifree.asso.fr